

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 24 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etaient présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC – Jean-Louis PIQUEPE - Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – Gérard DIAZ – André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocío BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Claire FLOUR - Anne-Claire CHUBERRE – Fabrice HENNION – Aurélien CASTRIC – Jean-François BRISSONNET - Marie-José VIVANCOS – David SAINT-MELLION – Bruno LHOSTE - Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT.

Ayant donné procuration : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN – Géraldine BON GONELLA à Florence MAZZOLENI - Denise CORTIJO à David SAINT-MELLION

Secrétaire de séance : Gilles ROUX

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance et propose :

- De retirer le point n° 10 à l'ordre du jour concernant la cession de terrain de l'impasse de la Gare et de le reporter à la séance du 27 avril qui sera largement consacrée à différents points d'urbanisme.
- De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Monsieur Gilles ROUX. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum avec trois procurations et une absence.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 12 avril 2016, déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans ce cadre depuis le dernier Conseil Municipal du 2 mars 2017.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Si je reste sur votre logique, comme nous avons un Conseil Municipal prévu le 27 avril qui abordera différents points d'urbanisme, pourquoi ne retirer que le point n° 10 de l'ordre du jour, ce soir ?

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas la même temporalité. Si vous me permettez, on retire le point n° 10.

Toujours dans la perspective des débats qui nous importent, et afin de réduire autant que faire se peut, les dépenses publiques, nous avons mis sur votre table un courrier à l'intention de l'ensemble des élus, qui vous propose de dématérialiser l'envoi de l'ensemble des convocations et des pièces attenantes à toutes les assemblées, Conseil Municipal et naturellement les différentes commissions. Si vous êtes d'accord, après lecture du document, je vous propose de signer la feuille d'émargement par laquelle vous reconnaissez en avoir pris connaissance et être d'accord pour que l'on puisse vous les adresser par voie dématérialisée. Ceci est relativement important, eu égard à différents envois qui ont été difficiles ces derniers temps, et qui ont conduit à vous envoyer certaines convocations par pli recommandé, compte tenu de l'incertitude que l'on avait sur les réceptions desdits documents. Y a-t-il des remarques à formuler sur cette demande ? Est-ce que l'on peut s'accorder sur le fait de dématérialiser l'ensemble des envois ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous nous demandez Monsieur le Maire si nous sommes d'accord pour signer la feuille d'émargement par laquelle nous reconnaissons qu'il est possible de dématérialiser les envois ?

M. COSTES, Maire

Nous vous demandons votre autorisation pour systématiquement envoyer, à partir de ce jour, l'ensemble des convocations et pièces annexes aux différentes assemblées par voie dématérialisée.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Si on ne signe pas sur la feuille d'émargement, ça veut dire que nous ne souhaitons pas recevoir les documents par voie dématérialisée.

M. COSTES, Maire

Exactement. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous propose de faire circuler la feuille, et ceux qui sont d'accord pour signer cet accord sur la dématérialisation, d'apposer votre signature sur le document qui circule.

Le premier point à l'ordre du jour concerne l'affectation du résultat suite au vote du budget du Compte Administratif 2016. Je vous rappelle le résultat de l'exercice, qui a fait apparaître en résultat de fonctionnement, 491 123,56 euros. En reportant le résultat antérieur de 462 679,43 euros, le résultat affecté, c'est-à-dire la somme des deux, est de 953 802,99 euros. Le solde d'exécution d'investissement étant de 816 006,19 euros. Le solde des restes à réaliser d'investissement étant de - 845 112,01 euros, le besoin par différence de financement étant de 29 105,82 euros. Il est proposé d'affecter un peu plus que prévu. En effet, il était prévu au budget primitif une affectation de 400 000 euros, on propose d'affecter en section recettes d'investissement, à l'article R.1068, 420 000 euros et de reporter à l'article R.002, section recettes de fonctionnement cette fois-ci, 533 802,99 euros. Y a-t-il des remarques ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous parlez de ce qui était prévu au budget, mais ce qui n'était pas prévu au budget c'est de donner un déficit d'investissement de plus de 800 000 euros. Ça, ce n'était pas prévu au budget. Moi je vous rappelle, Monsieur le Maire, que l'an dernier nous avons versé 500 000 euros en section d'investissement, cette année vous nous proposez moins avec 420 000 euros, ce montant pour nous est insuffisant, parce qu'il ne traduit pas, en ce qui nous concerne, une volonté suffisante d'investir dans la commune. D'autre part, il faut faire un effort pour combler ce déficit de plus de 800 000 euros que nous allons payer cette année. Voilà notre point de vue sur le montant que vous nous proposez en section d'investissement.

M. COSTES, Maire

Je prends note de vos remarques. Je ne peux accepter de laisser dire que l'on est en sous-investissement puisque le budget primitif, en tout cas prévisionnel, que l'on va vous proposer, consacre le fait que jamais, dans la commune, on n'aura un budget d'investissement aussi important, je tiens à le souligner. Le second point, c'est que les reports sur les années suivantes concernent effectivement des difficultés que l'on a eues sur la temporalité et la réalisation d'un certain nombre d'investissements, eu égard à des notifications tardives de subventions et naturellement des difficultés quant à l'exécution des marchés. Je rappelle que l'on a été victimes d'un certain nombre d'aléas exogènes, mais je ne peux pas laisser dire une seule seconde que le budget, en tout cas la volonté qui est la nôtre, n'est pas d'investir sur la commune, alors que la modernisation est nécessaire et que la demande en réhabilitation et en restauration des bâtiments, est extrêmement importante. On le verra effectivement dans la session du budget primitif. Y a-t-il d'autres remarques sur les affectations ? S'il n'y en a pas, je propose de voter cette affectation.

Délibération n° 201703DEAC13 "BUDGET"

Objet : Affectation du résultat 2016 du compte administratif communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE par 17 voix pour, 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT) et 5 abstentions (M. GOIG, Mme BORRIELLO, M. FORTAS, M. DIAZ et Mme FLOUR) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Résultat de fonctionnement	491 123.56 €
A Résultat de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés	462 679.43 €
ligne 002 du compte administratif,	
C Résultat à affecter	953 802.99 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement	816 006.19 €
R 001 (si excédent)	

E Solde des restes à réaliser d'investissement -845 112.01 €
Besoin de financement

Besoin de financement	29 105.82 €
AFFECTATION	
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	420 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	533 802.99 €

De la même manière, je vous propose d'adopter l'affectation concernant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 pour l'ECP. Comme on vous l'a présenté dans le bilan précédent, le compte de l'ECP, Espace Culturel de Pibrac, a fait apparaître un résultat de moins 2 678,24 euros, avec 22 253,35 euros de résultat antérieur reporté, ce qui fait par différence 19 575,11 euros de résultat à affecter. Le solde d'exécution en investissement est de 16 822,28 euros et le reste à réaliser d'investissement de moins 316,81 euros. Il est proposé de reporter la totalité de cet excédent soit 19 575,11 euros, à l'article R.002, et rien en ligne d'investissement à l'article R.1068. L'investissement de la commune, on va le voir, étant porté pour ce qui concerne le matériel, par le budget communal. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre au vote cette affectation.

Délibération n° 201703DEAC14 "BUDGET"

Objet : Affectation du résultat 2016 du compte administratif de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 2678.24 €
<u>€B Résultats antérieurs reportés</u>	22 253.35 €
ligne 002 du compte administratif,	
C Résultat à affecter	19 575.11 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	16 882.28 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 316.81 €

Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement reporté R 002	19 575.11 €

Je vous remercie pour le théâtre.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, je vais vous présenter maintenant la proposition de budget primitif. Ce budget consacre un fort accent sur l'investissement, puisque vous allez le voir, c'est un investissement important qui est ramené, non pas au budget total d'investissement, mais simplement à l'investissement en équipement de l'infrastructure, un investissement en hausse d'à peu près 80 %, malgré les conditions difficiles dans lesquelles s'exerce ce budget.

Je vais essayer d'être relativement bref, et je vous demanderai, pour ce qui concerne les questions, de les grouper le cas échéant pour que l'on puisse répondre le plus efficacement et le plus tranquillement possible.

Comme vous le savez, nous sommes dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Les dotations globales de fonctionnement ont baissé d'environ un demi-million d'euros depuis 2012. A nouveau cette année nous avons eu une baisse de 102 000 euros de dotation générale de fonctionnement. Je rappelle qu'un point d'impôt augmenté c'est 22 000 euros. Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, il faudrait augmenter les impôts de 5 points. Ce qui n'est naturellement pas la politique que l'on souhaite mener.

Au-delà de cette politique de réduction des dotations, consacrée par les décisions gouvernementales

depuis de nombreuses années, puisque l'on ponctionne les collectivités, il faut ajouter cette réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement qui va accentuer encore la précarité et paupériser de nombreuses communes ; et je rajouterai un certain nombre de décisions gouvernementales qui ont été prises, certaines on s'en réjouit parce qu'effectivement ça va donner un surplus budgétaire pour les agents, mais au-delà de ça, ça va grever le budget des communes de façon significative.

Je rappellerai quelques éléments, pour que tout le monde soit au courant, en particulier le 0,6 % de hausse du point des fonctionnaires. Vous savez que le traitement des fonctionnaires est basé sur un traitement indiciaire mensuel brut, avec des NBI et des régimes indemnitaires. L'ensemble de ce traitement indiciaire mensuel brut va être rehaussé de 0,6 %, et il a été décidé par le gouvernement un transfert prime-point, c'est bien pour les agents, ça va grever une fois de plus les collectivités, puisque ce transfert prime-point consacre un glissement d'une partie des primes vers l'incorporation dans le salaire de base des fonctionnaires, et le corollaire de ça c'est une augmentation significative des charges pour la collectivité. Ceci est intéressant, mais globalement ça va conduire à augmenter ces charges. A ces augmentations de charges résultant de ce transfert prime-point, il faut rajouter le RIFSEEP. Le RIFSEEP est la refonte complète du régime indemnitaire et une harmonisation de ce régime indemnitaire des collectivités. Déjà organisé et mis en œuvre pour la fonction publique d'Etat, on attend un certain nombre de décrets qui vont nous permettre de mieux apprécier les modalités de mise en œuvre de ce système de refonte du régime indemnitaire. Tout ceci va se traduire par des coûts supplémentaires que l'on est difficilement capables de chiffrer aujourd'hui puisque l'on attend les décrets d'application. A ces données qui vont peser sur les collectivités, s'ajoutent cette année les dépenses liées au recensement. Le recensement est à la charge des communes même si l'Etat en paye une partie. On vient de finir la paye des contractuels qui ont effectué ce recensement. Cela représente plus de 30 000 euros qui ont été à la charge de la commune. Ce qui va révéler, on l'espère, une augmentation naturelle du nombre d'habitants et peut-être les années suivantes, des dotations correspondantes puisque celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

Concernant les élections, il va falloir embaucher un certain nombre de personnes temporairement, pour faire face et les organiser. Une dotation de 3 000 euros est donnée aux communes mais reste largement inférieure au coût réel de mise en œuvre de ces élections. Je rappelle que l'on va avoir deux élections cette année, représentant quatre scrutins à organiser. L'élection présidentielle prochainement, puis les législatives au mois de juin.

Je voulais également souligner le passage de 20 à 22 %, sans doute, du taux de TVA et la suppression proposée, lors de la campagne présidentielle, de la Taxe d'Habitation, sans que soient une seule seconde esquissées des mesures qui vont permettre d'entrevoir une compensation de cette Taxe d'Habitation. Je rappelle, si demain la Taxe d'Habitation pour les communes est supprimée, c'est, pour de nombreuses communes la faillite. Puisque c'est aujourd'hui une source extrêmement importante de revenu.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le contexte général sur lequel il faut quand même revenir. Le Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu a posé les bases d'un certain nombre d'orientations en matière de fiscalité que nous souhaitons mener sur la commune. Compte tenu de ces difficultés, avec la baisse des dotations de l'Etat, à laquelle s'ajoute un certain nombre de charges exogènes qui pèsent sur les communes et qui sont extrêmement pénalisantes, à la fois en termes de coût mais à la fois, à court terme, sur les politiques d'urbanisme.

Je voulais simplement rappeler l'épée de Damoclès qui pèse sur la commune avec la loi SRU, dite Loi Gayssot, solidarité et renouvellement urbain, qui consacre pour les communes, la nécessité d'avoir 25 % de taux de logement social ou aidé. Ce taux est actuellement de 30 % au niveau de la Métropole. Il risque de passer à 35 % lors de la révision du PLUiH. Compte tenu d'une part de l'état antérieur mais également d'un phénomène pervers, qui est la parcellisation, chaque fois que l'on a des terrains de grande dimension, et que l'on parcellise, on augmente de fait le niveau global de logements de la commune et, par effet, on diminue (c'est mathématique), le quotient, donc la proportion de logements sociaux. Jusqu'à présent, on était à 8,7 %, on fait partie des dernières communes de la Métropole en termes de pourcentage de logement social. On est descendu à 8,5 %. Ces 8,5 % vont entraîner une augmentation de 27 % des pénalités financières liées au manque de logements sociaux. On est passé de 91 000 euros en 2016 à 117 000 euros, donc 25 K€ d'augmentation, qui se rajoutent aux différentes charges que j'ai mentionnées. Normalement, cette charge d'augmentation est compensée, en partie (je dis bien en partie puisque la compensation ne va pas complètement couvrir cette hausse) parce que l'on attribue une aide aux maires bâtisseurs. Monsieur SAINT-MELLION connaît bien le mécanisme, et je tiens à signaler que si nous ne sommes pas capables aujourd'hui de maintenir un rythme cohérent, contractualisé avec les collectivités territoriales et l'Etat, ce que l'on appelle le PLH, demain dans le PLUiH, le nombre de logements sociaux à construire, nous nous ferons retirer le droit d'urbanisme. Nous serons déclarés en état de carence, et ce n'est pas quelques logements sociaux qui seront construits avec les aménagements, cela correspondra à 100 % de logement social avec une densité extrêmement importante, de manière à rattraper l'écart entre le niveau constaté aujourd'hui qui est 8,5 % et l'objectif qui est de 25 %, et 35 % pour la Métropole au titre du PLUiH de demain. Voilà ce qui risque de se passer. On essaie de l'éviter en maintenant une cinétique de construction. Si on cumule l'intégralité des baisses de dotations, y compris le delta, c'est-à-dire le différentiel par rapport à l'année précédente de la loi SRU, on obtient les chiffres de baisses de dotation et

de charges supplémentaires par la commune, extrêmement importantes puisque l'on va avoisiner les 300 K€. 300 K€, je le répète, s'il fallait une fois encore compenser ces 300 K€ par de simples augmentations et des recettes fiscales, c'est plus de 15 points d'impôt qu'il faudrait augmenter. Ce n'est pas la politique que l'on souhaite mener et on va essayer de voir comment on peut s'en sortir.

Au niveau de la stratégie financière, c'est comme un budget de famille, on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a. Les communes ont la nécessité d'avoir des budgets communaux en équilibre. C'est la raison pour laquelle il faut agir doublement, d'une part sur la réduction des dépenses publiques, c'est-à-dire être extrêmement rigoureux et attentifs aux différentes dépenses, un sou étant un sou. Maîtriser les dépenses de fonctionnement, de manière à diminuer la dépense publique, mais on l'a vu, avoir la capacité eu égard à la remarque qui nous a été formulée, de dégager une marge d'autofinancement suffisante pour réinjecter l'année suivante un volant d'investissement qui va permettre de couvrir les investissements que l'on souhaite faire sur la commune. Et notamment de maintenir une programmation d'investissement qui est nécessaire pour, d'une part réhabiliter les infrastructures publiques, construire d'autres infrastructures qui manquent cruellement, et, d'autre part, accompagner l'attractivité et la modernisation de la ville. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire qu'hormis cet effort d'assainissement des communes, c'est les réductions de la dépense publique qu'il faut que l'on trouve, une marge de financement et une augmentation des recettes. Cette augmentation des recettes ne peut pas uniquement reposer sur la charge fiscale. Par contre, ce que l'on vous propose, c'est d'aller chercher des subventions ailleurs, de soutenir des programmes innovants, de rechercher des subventions auprès des différents bailleurs de fonds, et d'essayer de renforcer la solidarité avec Toulouse Métropole, et également une équité dans la récupération des fonds publics et les politiques de tarification des services publics.

Et le dernier point, eu égard aux interventions du domaine public, de faire en sorte que l'ensemble des interventions communales soient transparentes, c'est à la mode, mais également qu'elles soient capables de supporter, d'accompagner le plus grand nombre de Pibracais de manière à avoir des infrastructures non seulement de qualité, mais qui soient au service de tous.

Globalement le budget que l'on va vous proposer, pour ce qui concerne le fonctionnement, comporte une section dépenses et une section recettes. Je vous propose de regarder de façon globale, chapitre par chapitre, et ainsi vous laisser poser les questions nécessaires sur chacun des chapitres.

Vous avez, dans les dépenses, le chapitre 011 et le chapitre 012. Le chapitre 011, dépenses de fonctionnement, consacre tout ce qui est fonctionnement de la ville, charges générales, achat de fournitures etc... Ce que l'on vous propose, aujourd'hui, pour ce qui concerne les charges générales chapitre 011, de 1 390 440 euros c'est un budget en augmentation par rapport au Budget Primitif d'environ 2 %. Si on le regarde par rapport au Compte Administratif une augmentation significative de 6 %, sachant que le budget, je vous le rappelle, est un budget prévisionnel. L'année dernière on a dégagé une marge significative. On a réduit les dépenses de fonctionnement, à nouveau, de presque 3 %, réduit les charges de personnel également, malgré les perspectives d'augmentation. Cette année on va être extrêmement rigoureux, de la même manière, mais on prévoit aujourd'hui, compte tenu des aléas qui ont été mentionnés, une augmentation par rapport au budget prévisionnel précédent de 2,07 %. S'agissant des frais de personnel, de la même manière, on est en augmentation cette année, par rapport à un BP de 4,56 %, et par rapport au CA d'un peu plus de 5 %. C'est lié en particulier aux éléments que je soulignais précédemment, c'est-à-dire des données exogènes que l'on ne maîtrise pas. Ce sont des décisions d'Etat qui ne relèvent pas de la commune, et à ces décisions d'Etat s'ajoute le GVT c'est-à-dire le Glissement Vieillesse Technicité, qui consacre l'augmentation récurrente et programmée des différentes rémunérations des fonctionnaires, et des agents territoriaux. Mais au-delà de ça, le nécessaire remplacement d'un certain nombre d'agents, notamment de la Direction Générale des Services, qui est aujourd'hui vacante et qui sera prochainement remplacée, ainsi que d'autres postes indispensables à la commune. Voilà une augmentation somme toute modérée. Chapitre 65 Participations et subventions pour un montant total de 1 431 192 euros dans lesquelles vous retrouvez toutes les subventions aux associations ; là encore une volonté inébranlable, de soutenir les associations pour permettre de maintenir un bien-vivre ensemble, de continuer à orienter les fonds vers ces dotations. Chapitre 66 les intérêts de la dette, l'annuité et non pas le capital, de 135 000 euros, d'autres dépenses, ce qui laisse un autofinancement brut dégagé de 691 668 euros.

Je vais maintenant balayer les recettes de fonctionnement. Les produits d'exploitation du domaine de 694 460 euros, sont les revenus de ce qui est notamment vendu. Les dotations de l'Etat, chapitre 74 de 1 071 997 euros. Chapitre 73 : la fiscalité locale pour un montant de 2 723 244 euros, qui concerne la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti, les droits de mutation, la taxe sur la publicité, les droits de place, la taxe sur les pylônes, que l'on propose de maîtriser mais en consacrant une légère augmentation, et tout ce qui concerne les attributions de compensation dont on ne connaît pas aujourd'hui le montant exact, mais qui, après vérification auprès de la Métropole, doivent être a minima stabilisées, voire une petite augmentation de 2 147 650 euros. L'excédent reporté étant de 563 802,99 euros, ce qui a été voté.

Je vous propose de revenir à la fois sur les dépenses et les recettes et regarder par chapitre, de manière à répondre à vos questions, si vous en avez.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Par rapport à la Commission Finances qui a eu lieu la semaine dernière, il y a eu des modifications à la fois dans les dépenses et dans les recettes. Pourriez-vous s'il vous plait nous donner des explications concernant ces modifications par rapport à la présentation faite lors de la Commission ?

M. COSTES, Maire

Les changements ne sont pas très nombreux. Nous avons regardé avec vous, lors de la commission Finances un certain nombre de points, et après balayage, il a été nécessaire de réajuster pour tenir compte aussi d'une donnée que l'on n'avait pas et qui est arrivée entre-temps, et ainsi refaire un budget qui tienne compte du fait d'avoir les subventions dans les bonnes cases ; ou du moins les éléments de dépenses dans les bonnes cases. Par exemple, le poste fêtes et cérémonies est en légère augmentation due à un rééquilibrage.

On a augmenté deux choses, d'une part parce que le nombre d'enfants sur la commune a augmenté et on a ouvert une classe. Ceci nous conduit à réévaluer le contrat d'accompagnement sur les ALAE, avec Léo-Lagrange. Le poste 6558 tient compte d'un avenant positif de réévaluation dans ce cadre, et d'autre part, on a également le poste 6574 concernant les subventions versées aux associations qui a été rehaussé pour tenir compte du financement du poste de Directeur de la MJC qui transitait via la Fédération Régionale de la MJC. Ce poste de Directeur devrait être occupé sous peu, et ré impacté sur le poste Associations. On ne pouvait pas le laisser sur un autre poste parce que cela aurait été une subvention déguisée. Il est réintégré de façon totalement transparente, sur le poste des Associations. Cette année, il est augmenté d'un demi-salaire puisque la personne devrait arriver prochainement, ce qui représentera, à peu près, un peu plus d'une demi-année.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Le poste 6558 ce n'est que le contrat de l'ALAE ?

M. COSTES, Maire

Tout à fait. Donc deux postes, le contrat de l'ALAE qui augmente des prestations d'accompagnement. Là encore je rappelle que l'on s'est engagé à maintenir des accompagnements au niveau des ALAE extrêmement contraignants. Au-delà de la réglementation, on s'attache à avoir un quota d'encadrement qui va bien en-deçà et bien au-delà du quota réglementaire, de manière à maintenir un encadrement de qualité pour les élèves durant les temps périscolaires. Il est donc normal que ce contrat puisse faire l'objet d'une réévaluation. Et de la même manière, on considère que la MJC est un élément important de bien-vivre ensemble et d'organisation de différents événements sur la ville. Il est important, une fois encore, comme je l'ai dit, d'accompagner les associations en dotant la MJC des moyens nécessaires à exercer ces missions.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Vous avez mis combien ?

M. COSTES, Maire

De mémoire, il est à 25 000 euros, pour une demi-année.

M. DUZERT, Conseillère Municipale

Sur les recettes y a-t-il une modification ?

M. COSTES, Maire

Alors, le poste 7067 a été un peu augmenté, il s'agit des redevances Cantine. A la suite des discussions que nous avons eues, on avait été un peu en-deçà des estimations, on a refait les calculs pour les estimer au mieux des perspectives connues aujourd'hui. Nous avons été conduits à rehausser un peu cette perspective de recettes sur les tarifications cantine, puisque la modification est intervenue l'année dernière uniquement pour un trimestre. Cette année, elle interviendra sur les quatre trimestres, disons les trois scolaires ; par ailleurs, on a également modifié les droits de mutation, même si c'est quelque chose qui est difficilement prévisible, parce qu'ils sont liés à la cession et à l'achat de différents biens immobiliers. On était conservateur, puisque l'année dernière on a eu 426 830 euros de recettes, les années précédentes au BP, on avait mis 230 000 euros ; on a été conservateur on a mis 275 000 euros sachant que c'est quelque chose d'imprévisible. Une année on peut avoir une valeur en augmentation et une autre année, une valeur en diminution ; cela dépend des mobilités qui s'exercent sur l'ensemble de la commune. Ce sont des postes qui sont difficilement maîtrisables. On a été une fois encore conservateurs, pour éviter d'avoir de mauvaises surprises au niveau des recettes de ce budget.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Vous l'avez augmenté quand même ?

M. COSTES, Maire

Oui, un tout petit peu, mais enfin on est passé de 230 000 euros à 275 000 euros.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il y a un poste qui a augmenté et c'est surprenant, les contributions telles que mentionnées dans le document, étaient en année pleine de près de 250 000 euros

M. COSTES, Maire

Laquelle ? Je n'ai pas entendu...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Il s'agit du poste 6558. Il y a sur Pibrac 30 classes, et vous nous dites que pour une classe de plus, vous rajoutez 36 000 euros, ça ne semble pas logique ; cela fait 10 % d'augmentation pour une classe par rapport à 30. C'est surprenant.

M. COSTES, Maire

Madame MOUTON-DUBOSC va vous répondre.

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Oui, vous avez raison de soulever ce point. Effectivement, il y a une classe ouverte en plus, mais nous avons aussi décidé de garder un encadrement de qualité. C'est-à-dire que, malgré l'augmentation du nombre d'enfants nous conservons et nous avons rajouté des encadrants au niveau de l'ALAE, et en même temps, il y a une facture que Léo Lagrange ne nous avait pas envoyée, qui nous a été transmise récemment. Cela correspond à un rattrapage de l'année dernière. En fait, il y a trois choses à prendre en compte : le rattrapage de facture, un encadrement plus important, et bien sûr la classe supplémentaire.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Est-ce que vous pouvez nous donner le taux d'encadrement par enfant, puisque, auparavant c'était fixé par la loi et qu'aujourd'hui nous sommes au-dessus ?

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Je ne sais pas si c'est utile de le faire à ce Conseil Municipal, mais nous restons à dix encadrants pour les enfants de moins de 6 ans, et nous restons à 14 encadrants pour les plus grands.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Vous n'êtes pas au-dessus. Vous êtes dans les normes ?

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Les anciennes normes, parce qu'elles ont changé. Aujourd'hui, dans le cadre du PEDT on aurait le droit d'être à moins d'encadrants. Par exemple, pour les enfants de plus de 6 ans au lieu d'avoir 14 encadrants nous pourrions en avoir moins. En effet, les nouvelles normes stipulent un encadrant pour 18 enfants. Nous pensons que l'encadrement ALAE est quelque chose d'important dans le développement de l'enfant. Les enfants en période périscolaire, ont autant de temps qu'en période de cours. Mais ce sont effectivement deux choses différentes. Il y a le cours 'magistral' avec l'enseignant, où l'enfant doit apprendre à écouter, à se concentrer, à ne pas faire de bruit ; et le temps d'animation mis en place, dont vous êtes à l'origine. C'est une période où l'enfant, sous la forme ludique, apprend aussi. L'enfant a quatre heures de cours dans une journée et un peu plus de quatre heures de temps ALAE. Bien sûr, tous les enfants ne sont pas soumis au même temps, mais ça c'est un choix des parents. Nous, nous souhaitons apporter un maximum de qualité à cette période périscolaire. Nous pensons qu'elle ne remplace pas bien sûr l'enseignant, mais qu'elle est complémentaire. Raison pour laquelle nous avons fait ce choix.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

C'est quelque chose que vous avez continué puisque nous avons déjà fait ce choix les années auparavant.

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Tout à fait, c'est ce que je viens de souligner. Et ceci s'applique également au Pédibus. A ce jour, le nombre d'enfants participant au Pédibus a pratiquement doublé et ils sont encadrés par deux accompagnants. C'est vrai que le nombre est exponentiel, et s'explique par le fait que de plus en plus de parents comprennent l'utilité du Pédibus et l'utilisent.

M. COSTES, Maire

Autre question ?

M. URO, Conseiller Municipal

Je vais revenir sur les subventions aux associations. Du Compte Administratif 2016 au Budget Primitif 2017, elles passent de 127 300 euros à 162 000 euros. Vous nous disiez tout à l'heure que vous avez intégré le financement du poste du directeur de la MJC évalué à 25 000 euros. Donc, si on reprend ces chiffres, on arrive à 137 000 euros pour les subventions seules, soit une augmentation de 7 000 euros par rapport au Budget précédent. Vous avez mentionné votre volonté d'aider les associations, par contre il y a quelque chose qui me surprend un peu c'est cette augmentation de 7 000 euros. Parce qu'en fait, il y a eu un Conseil de la Vie Associative en 2016 et la démarche n'était pas allée jusqu'au bout. J'ai rencontré Monsieur KLYSZ, il m'avait proposé d'assister à une réunion du CVA et c'était, m'a-t-il dit, pour évaluer les critères d'attributions des subventions. Cette réunion n'a jamais eu lieu, je n'ai plus eu de nouvelle. La somme de 137 000 euros, est-elle basée sur les nouveaux critères que vous avez mis en place ou est-ce une somme que vous avez sortie à la louche ?

M. COSTES, Maire

Monsieur URO, je vous sais beaucoup de talent, mais effectivement, au dernier CVA, Monsieur KLYSZ étant retenu par d'autres obligations, c'est moi-même qui animais cette réunion. J'ai présenté clairement et validé le retour sur les critères qui ont été ceux de 2016, pour l'attribution des supports aux associations, avec deux volets. Un volet qui concerne le fonctionnement et un volet qui concerne les projets. Et, il a été proposé un certain nombre de critères additionnels, qui vont permettre d'infléchir peu ou prou les modalités d'attribution de ces subventions. Nous avons fait un exercice pour tenir compte, par anticipation, de ces nouveaux critères. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à augmenter légèrement ce taux de subventions aux associations, d'une part pour tenir compte du support au fonctionnement, mais également pour être capable d'accompagner les associations dans leurs beaux projets. Cela n'a pas été fait, contrairement à ce que vous subodorez, par des voies X, Y, Z, ou pifométriques. Cela a été fait en prenant en compte un certain nombre de critères qui seront reproposés et revalidés en liaison avec les associations, très prochainement. Je pense qu'il est important de faire cet exercice de manière transparente comme nous nous y sommes engagés avec tout le monde.

M. URO, Conseiller Municipal

Si j'ai bien compris les chiffres n'ont pas été sortis à la louche, et pour 2017 les critères ne sont pas définis ?

M. COSTE, Maire

Les critères pour 2017 ont été proposés, et je ne pense pas que ces critères aient fait l'objet d'un challenge quelconque. Ils seront rediscutés association par association, afin de garantir que le niveau de support aux associations n'excède pas ou ne soit pas inférieur à un certain volant. Je vous rappelle que l'année dernière nous avons mis des minorations ou des majorations de manière à ce que les associations puissent se retrouver avec une subvention qui soit décente. Progressivement, nous allons essayer de lisser tout cela afin que les critères que l'on propose soient pertinents et qu'ils reflètent réellement ce que nous souhaitons affecter aux associations.

M. URO, Conseiller Municipal

Si j'ai bien compris, le CVA sera à nouveau réuni pour les critères et pour affiner le montant de la subvention association par association. Tout ce que je souhaite c'est que ce ne soit pas un grand flou et que l'on ne se retrouve pas dans la situation de 2016 où le montant qui était alloué à chacune des associations avait été délibéré au mois de septembre.

M. COSTES, Maire

On va essayer de le faire plus rapidement, je vous le concède.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je profite du sujet, a priori j'étais membre du CVA et étant donné que je n'ai jamais démissionné, je considère que je le suis toujours. Cependant, je n'ai jamais été convoquée.

M. DIAZ, Conseiller Municipal

Nous avons été élus par cette assemblée, membres du CVA, or, il y en a qui n'ont pas été élus. Monsieur KLYSZ n'a pas été élu puisqu'il n'était pas volontaire et lui fait partie du CVA. Est-ce normal ?

M. COSTES, Maire

L'ensemble des associations ont été convoquées. Normalement toutes les associations qui sont partie prenante ont été convoquées.

M. DIAZ, Conseiller Municipal

Non, on parle d'une élection au sein du Conseil Municipal, fin juin 2015.

M. COSTES, Maire

Ça c'est autre chose. On vérifiera, mais il n'y a pas de raison que vous ne soyez pas invités. Normalement, les invitations sont envoyées à tout le monde et si ce n'est pas le cas, c'est une erreur.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Lors d'un dernier Conseil Municipal sur lequel vous aviez promis de donner une réponse, ça c'est un des points juridiques qui est en place, mais il y en a plein d'autres. Alors, soit on trouve une solution pour contribuer à ces commissions de manière positive comme on le fait lorsque l'on en fait partie, soit on sera obligé, c'est la question que je vous pose suite au dernier Conseil Municipal, de le faire différemment. Toutes les décisions prises par les comités consultatifs, comme celui du CVA, peut-être important peu puisque ce sont des comités par définition consultatifs. Par contre, toutes les décisions qui ont été prises par les commissions qui ont rendu des décisions, et dont les convocations ont été impropres, par des oublis peut-être, ça peut arriver, ce serait éventuellement des décisions illégales. Donc nous ne souhaitons pas en arriver là, ce n'est pas notre intérêt, ce n'est pas l'intérêt de la communauté des Pibracais. Je vous demande de tout regarder de manière très positive, et de prendre en considération ce que l'on n'a pas voulu vous dire la dernière fois pour ne pas vous perturber, c'est que les convocations ne sont pas faites pour certains représentants autour de la table. Ce n'est pas normal, il faut peut être faire une autre élection.

M. COSTES, Maire

Contrairement à ce qui se passait avant, il n'y a pas d'exclusive participation. Je vérifierai pourquoi les convocations n'arrivent pas, mais en tout cas il n'y a pas une quelconque volonté d'exclusion, loin s'en faut. Nous voulons faire en sorte que les commissions servent, que ce soit source de discussions et de débats. Qu'au-delà de ça, on puisse avoir des avis consultatifs et que ces avis, s'ils sont intelligents, pourquoi se priver de ne pas les suivre ; et le dernier point, pour que cela fonctionne, il faut que d'une part les membres qui sont censés être invités, mais également les gens qui sont constitutifs des commissions, puissent participer normalement. Si ce n'est pas le cas, je vérifierai personnellement.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

En ce qui concerne l'article 6283, les frais de nettoyage ont été divisés par un tiers, de 33 000 euros nous passons à 21 000 euros ; qu'en est-il ?

M. COSTES, Maire

Je ne vais pas redire ce que l'on a dit en commission.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Je n'y étais pas Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Pour une prochaine fois, je vous encourage à prendre attache auprès de Monsieur SAINT-MELLION ou des personnes qui participent aux commissions. Je ne voudrais pas que l'on repasse en Conseil Municipal l'ensemble des points qui y ont été débattus lors des commissions, mais je vous réponds volontiers. Il s'agit d'un marché qui a été négocié, et ce marché entérine une réduction significative. C'est la société SELIC, si mes souvenirs sont bons. Cette société, qui a été sélectionnée, a permis, après négociation, d'abaisser considérablement le coût de ce marché de nettoyage. Et j'ajoute qu'il y a, d'une part la baisse du marché et d'autre part, la reprise en régie de certaines missions sous-traitées auparavant.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Quand on sait qu'il y a plus d'élèves, donc plus de classes à nettoyer, et plus d'enfants à nourrir, je crains que le personnel ne soit un peu à la peine.

M. COSTES, Maire

Si vous avez suivi mon discours, c'est la raison pour laquelle on s'attache à maintenir un personnel en nombre suffisant pour garantir un service public de qualité.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Je voudrais revenir sur la redevance cantine/ périscolaire. Si j'en crois les chiffres du dernier trimestre, la redevance a rapporté à la commune 30 000 euros de plus qu'en 2015. Si on le rapporte à 10 mois, cela fait 75 000 euros pour l'année 2017. Vous n'avez inscrit que 435 000 euros, soit 20 000 euros de plus que le CA 2016. Est-ce à dire que vous envisagez de baisser les tarifs de la cantine ?

M. COSTES, Maire

Je vous laisse vos calculs Madame VIVANCOS, parce que nous avons sur ce fonctionnement, un certain nombre de données exogènes. Il y a les temps périscolaires, la fréquentation des écoles, l'augmentation des effectifs, donc, manifestement, nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres. Nous avons une volonté de calculer au mieux compte tenu de ces aléas. Mais si, à la lumière de la recette, il y avait matière à modifier ce revenu, on le fera volontiers.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Je pensais que vous aviez envisagé de les baisser.

M. COSTES, Maire

Non. Compte tenu de l'état des finances dans lequel nous sommes. Si vous avez suivi la première diapositive qui a été montrée, c'est une meilleure équité de la commune et ce rééquilibrage ainsi que la garantie d'autres recettes permettra de minimiser le recours à la charge fiscale.

M. SAINT MELLION, Conseiller Municipal

Je reviens sur le personnel. Lors de la Commission Finances, vous savez que l'on a longuement discuté de ce point, qui a valu d'ailleurs le départ d'un conseiller municipal, puisqu'il y avait désaccord. Je ne comprends toujours pas, avec les supers discussions que nous avons eues, pourquoi les dépenses de personnel, plus précisément la rémunération principale augmente de 6 % ? Parce que, si l'on considère le GVT cela fait 3 %, et le peu de revalorisation, mais à la sortie de la Commission Finances, il était clair qu'il y avait un fonctionnaire cadre A en moins sur la commune. Ce qui représente 50 000 à 60 000 euros, correspondant à peu près à l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technique). Cela voudrait dire que dans cette configuration, la rémunération principale totale du personnel n'aurait pas dû bouger. Donc je suis surpris de l'augmentation que vous affichez de 6 %. Je parle bien de la rémunération principale, pour le reste les charges sont liées. De plus, cela aurait pu également se comprendre si on avait pris du personnel extérieur, mais le montant du personnel extérieur augmente de 140 % et d'autre part le remplacement du personnel titulaire est en augmentation également de 43%. Il y a quelque chose qui n'est pas compréhensible dans le montage du personnel. Je ne dis pas que c'est faux ! Je dis qu'il y a une incompréhension, compte tenu des éléments qui ont été portés à notre connaissance. Je ne dis pas que vous avez fait de mauvais calculs.

M. COSTES, Maire

Les calculs ont été faits avec la même rigueur que l'année précédente, et comme vous l'avez vu, les éléments d'appréciation qui ont été formulés l'année dernière, ont permis de réduire, depuis plus de dix ans, les charges de personnel. On a pour la première fois, depuis plus de dix ans, eu une baisse des charges de personnel sur la commune de Pibrac. Ce n'était pas le cas puisque l'on augmentait de façon significative de 4, 6, voire 9 % ces dernières années. Je ne fais pas de commentaire sur cette évolution, je constate.

Compte tenu d'un certain nombre de facteurs exogènes et complémentaires liés au remplacement des personnels, que j'ai évoqué également en Commission Finances, certains postes extrêmement importants pour la collectivité doivent être remplacés avec des facteurs d'incertitude quant aux rémunérations. Par exemple, le poste de la DGS, mais également d'autres postes seront à remplacer dans l'année 2017. Cette augmentation exogène, additionnée au remplacement inéluctable d'un certain nombre de personnels conduit à l'estimation mentionnée et explique la différence avec le Compte Administratif de l'an passé.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je confirme le propos de Monsieur SAINT-MELLION et je partage tout à fait son avis. Lors de la Commission Finances, nous avons dit la chose suivante : si l'ensemble GVT plus le transfert primes/points, comme c'est le cas au plan national, est d'environ 3 ou 3,5 %, il reste 2,5 % à expliquer. Et nous avons vu qu'en plus, il y avait un élément favorable en 2017. En effet, la moitié de l'année 2017 ne supportera pas la charge du poste de DGS, qui a été supportée, par contre, sur douze mois en 2016. C'est la moitié d'un salaire plus charges sociales, c'est un élément important. Et deuxièmement, si j'ai bien compris, un agent de catégorie A, qui est partie à la retraite en fin d'année 2016, sera remplacé à partir de septembre. Cet agent s'occupait des appels d'offres et des marchés publics. Donc, cela veut dire qu'en 2017 vous aurez 9 mois de cette personne qui ne seront pas supportés, et qui étaient sur douze

mois en 2016. C'est pourquoi nous avons posé cette question. Alors, une des réponses pourrait être « le budget est assez large je finirai largement l'année en dessous de ce budget ».

M. COSTES, Maire

Si on a mis ces évaluations, c'est qu'elles sont justifiées, non seulement par les postes à remplacer que vous soulignez, mais également par d'autres postes qui sont consécutifs à un certain nombre d'absences et qu'il faut remplacer au sein de la municipalité, car ces postes sont essentiels à la qualité des services. Je ne m'étalerai pas ici pour des raisons de confidentialité, mais en tout état de cause, les postes d'augmentation de personnel, sont ceux que vous soulignez, avec effectivement l'ensemble des données exogènes, la GVT, etc...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Ce sont des postes qui seront remplacés en personnel titulaire ?

M. COSTES, Maire

Il y a des agents qui sont partis et qui reviennent. Tout a été calculé au mieux, avec la même rigueur et le même formalisme que l'année dernière. On espère aujourd'hui, que les données qui ont été effectuées, permettent de rester dans une logique de contenu de ces charges de personnel, dans l'enveloppe qui a été allouée. Contrairement à ce que Monsieur GOIG soulignait, il n'y a pas de marge sur cette opération. Il y a un certain nombre de données exogènes et de données d'incertitude qui peuvent jouer à la marge.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Exogènes connues ou exogènes inconnues, et auquel cas on met une petite marge supplémentaire parce que l'on ne sait pas trop ce qu'il en est.

M. COSTES, Maire

Des hypothèses ont été faites et nous espérons que sur cette base, comme cela a été fait l'année dernière, nous serons capables de contenir l'évolution de la masse salariale.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

On ne comprend pas tout. En fait, vous mobilisez un gros budget en espérant ne pas l'utiliser et ensuite, l'année prochaine, vous direz, vous voyez on n'a pas utilisé l'ensemble des crédits.

M. COSTES, Maire

Ce n'est pas du tout ce que je viens de dire, Madame BORRIELLO. Ce que je viens de dire, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que ce soit tout à fait clair. Nous subissons un certain nombre de données exogènes relativement importantes, liées à des augmentations gouvernementales, auxquels se rajoute le remplacement ou l'embauche de nouveaux personnels pour faire face à des nécessités de fonctionnement de la municipalité et qui ne sont pas discutables.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Donc ce sont de nouvelles embauches ?

M. COSTES, Maire

La DGS par exemple, mais il n'y a pas que ce poste.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

L'année dernière, elle y était la DGS.

M. GOIG, Conseiller Municipal

On n'a pas eu le loisir en Commission Finances de regarder les choses de manière tranquille. Notre problème est très simple : on parle de masse salariale de 3 142 000 euros en 2016, à laquelle on retire six mois de la DGS, et neuf mois de la personne cadre A, cela nous fait descendre à peu près à 3 050 000 euros. Il faut comparer ce qui est comparable. Par exemple des pommes avec des pommes, et non des pommes avec des poires, sinon on n'y arrive pas. Parce que ce qui nous fait peur, vous le verrez dans nos conclusions, c'est que nous pensons que vous revoyez à la hausse en termes de charges. Et ça c'est inquiétant pour nous, je parle des charges de fonctionnement, on parlera des investissements juste après. Si vous nous rassurez en disant 'j'ai été large, je finirai largement dans les clous, on ne parlera pas de la nécessité d'avoir des budgets que l'on appelle 'sincères'. Mais simplement c'est pour ôter cette inquiétude. Si on compare des choses comparables, on est loin des clous, on est loin de la GVT, on est loin de la conversion prime-point.

M. COSTES, Maire

Je comprends tout à fait votre inquiétude mais je répète que je ne peux donner que les chiffres. Il y a, environ, 120 000 euros qui sont liés à ces données exogènes. Puis certains éléments qui correspondent à des personnels qui étaient partis et qui reviennent, les changements de statut qu'il faut prévoir, et des remplacements qui sont nécessaires à la collectivité.

On y reviendra, au moment où l'on fera ces embauches. Mais rassurez-vous il n'y a pas de marge sur ces postes-là.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, moi j'ai le sentiment qu'il y a un flou, il nous manque l'élément rationnel pour comprendre. On ne remet pas en cause le calcul.

M. COSTES, Maire

Je pense qu'à ce niveau-là, on a été suffisamment rigoureux l'année dernière avec les suivis mensuels de l'ensemble des tableaux de bord du personnel. Je parle sous couvert de Madame MOUTON-DUBOSC qui l'a suivi avec l'ensemble des services. Nous avons été rigoureux pour suivre la totalité des évolutions et contenir, comme nous l'avons fait en 2016, les postes non seulement dans les enveloppes, mais avec une légère diminution par rapport à ce qui avait été envisagé. On espère aujourd'hui être dans ce cadre-là, car nous sommes dans une configuration un peu différente de la précédente, et ça changera peut-être en 2018. En tout cas sur cette année 2017 je vous ai fait part des hypothèses sur la base desquelles les calculs ont été effectués.

M. URO, Conseiller Municipal

Je voulais revenir sur la subvention du CCAS. Elle était de 346 000 euros en 2016 et passe à 320 000 euros en 2017, soit 26 000 euros de baisse. Est-ce le départ ou en tout cas la mise en disponibilité de la directrice du CCAS qui explique cette baisse ?

M. COSTES, Maire

Tout à fait.

M. URO, Conseiller Municipal

Est-ce que vous avez prévu un remplacement de cette directrice du CCAS ?

M. COSTES, Maire

La réponse est non.

M. URO, Conseiller Municipal

Est-ce que cette personne en moins ne va pas impacter le fonctionnement du CCAS, la mission sociale dans sa globalité ainsi que le Point Accueil Jeunes ?

M. COSTES, Maire

C'est un sujet important et qui a été discuté en étroite coopération avec le personnel afin de s'assurer que les décisions prises soient aussi acceptées, afin qu'il n'y ait pas de difficultés à leurs mises en œuvre. En tout cas, les personnels consultés se sont même interrogés sur l'intérêt de cette embauche qui avait été faite par vos services depuis quelques années, et on peut s'interroger sur la pertinence d'avoir un cadre A, pour diriger un service de trois personnes. Ce n'était absolument pas nécessaire, aux dires des agents concernés. C'est la raison pour laquelle nous avons conduit une réorganisation du CCAS. La Direction générale sera assurée par la future ou le futur DGS, avec la nomination de Madame BOSQUE en tant que chef de service de la structure. Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer à la section Investissements. On va d'abord passer sur les recettes fiscales. Comme je l'ai dit, il y a 300 000 euros de déficit en dotation. Afin de pallier cette baisse, il aurait fallu augmenter théoriquement de 15 points les impôts. Ce n'est pas ce qui a été choisi. Nous avons regardé s'il y avait d'autres recettes qui permettent de compenser ces baisses de recettes fiscales. Je vous rappelle que la Taxe d'Habitation telle qu'elle a été votée en 2016 était de 9,70 % sur Pibrac. La taxe sur le foncier bâti était de 13,66 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties était de 86,65 %. A ce jour, nous ne connaissons pas le taux des bases. Il devrait être notifié dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Vous avez eu un document qui a été circularisé et bonifié puisqu'au départ celui-ci faisait apparaître un certain nombre de communes de strates différentes, surtout de périmètres de communautés différentes. On a rassemblé sur ce document des communes qui appartiennent à Toulouse Métropole, et qui sont dans des conditions de fonctionnement à peu près équivalentes, à part les communes comme Brax et surtout Beauzelle, peut-être Cornebarrieu, qui a un taux extrêmement particulier puisqu'il y a une bascule sur le foncier bâti, Monsieur SAINT-MELLION nous l'a expliqué. Vous voyez que le taux

moyen de Pibrac est de 9,70 % pour la Taxe d'Habitation ce qui est très inférieur à la moyenne nationale qui est de 14,71% pour des communes de même strate et ce taux est nettement inférieur à des communes comme Seilh où il est à 14,12 %, Mondonville 14,46 %, Colomiers 10,81 %. Si on regarde la taxe sur le foncier bâti, c'est la même chose. A Aussonne le taux est à 16,90 %, et il monte à pratiquement 21 % sur les communes de niveau national.

Ce qui ressort de cette diapositive, c'est que le taux à la fois de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti est relativement faible sur la commune. Compte tenu des décisions gouvernementales, et afin d'éviter la faillite de Pibrac il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter un tout petit peu ces taux afin de tenir compte d'un certain nombre d'ajustements. Ils se cumulent aujourd'hui et se cumuleront dans les années prochaines.

Nous espérons que les réformes qui seront faites en profondeur en 2017, n'entraîneront pas à nouveau la baisse des dotations de l'Etat, et que l'on pourra revenir à une fiscalité plate qui permette de faire fonctionner les communes. J'espère que demain il n'y aura pas non plus une baisse de la Taxe d'Habitation comme certains le prévoient. Ce que l'on prévoit aujourd'hui, c'est un ajustement de la fiscalité qui va permettre de récupérer, sur la commune, à peu près 71 000 euros, avec un taux en légère augmentation d'un peu plus de 2,9 %. Ce qui ferait passer le taux de la Taxe d'Habitation à 9,99%, et le taux du Foncier bâti à 14,11 %. Là encore on se situe très largement en-dessous des autres communes, ce qui permet quand même de récupérer un tout petit peu, de recettes fiscales pour, d'une part, garantir que l'année prochaine nous serons capables de réinjecter un volume d'investissement suffisant pour accompagner la modernisation de la ville, et surtout, de pérenniser cet investissement dans les prochaines années, eu égard à la réhabilitation et à la construction d'infrastructures qui sont nécessaires comme nous allons le voir tout à l'heure.

On ne connaît pas l'état de notification des bases, mais c'est l'exercice budgétaire que l'on vous propose. A Pibrac, loin de compenser les 15% qu'il faudrait appliquer pour compenser les baisses des dotations de l'Etat, nous vous proposons de commencer à hauteur de 2,9 %. On vous propose aujourd'hui de continuer cet effort d'assainissement. Cette augmentation permettra de garantir des investissements de qualité pour tous comme la rénovation et la réhabilitation de bâtiments publics, des gymnases, d'infrastructures qui sont nécessaires au maintien d'un service public de qualité et permettra également d'accompagner la modernisation de Pibrac.

Un effort extrêmement important a été fait pour ancrer Pibrac dans une modernité au sein de la Métropole. Je vous rappelle que l'on a réussi à s'intégrer dans la Smart City et on va voir ce que cela veut dire pour la commune. C'est une des seules communes de Toulouse Métropole qui est incorporée dans la Smart-City et c'est aussi un bras de levier essentiel pour se doter d'un accompagnement supplémentaire de la métropole. Cela va nous permettre de nous positionner, de manière innovante et ainsi avoir un certain nombre de structures appropriées, comme Internet à haut débit par la fibre optique dès 2017. Si on n'était pas dans cette logique-là, jamais on n'aurait pu l'obtenir. Nous sommes passés bien avant les autres communes et je peux vous garantir aujourd'hui que la fibre optique sera déployée complètement sur Pibrac d'ici la fin 2018.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voulais juste revenir sur la notification des bases. Le montant des contributions directes a changé entre la commission et aujourd'hui, je pensais que les bases vous avaient été notifiées, parce qu'il y a une baisse de 10 000 euros ?

Mme FROISSARD, Comptable

Je ne sais pas si tu te rappelles lors de la Commission Finances, j'avais mis une note disant que les bases n'étant pas notifiées, le calcul qui avait été fait à la Commission des Finances était basé sur les bases définitives de 2016, dans lesquelles j'avais appliqué le taux de 0,4 % prévu dans la Loi de Finances. Les bases n'étant pas notifiées à ce jour, nous ne pouvons pas appliquer de nous-mêmes ce changement, je suis donc revenue pour le calcul sur l'état 1288 donc sur les bases définitives de 2016.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Suite à la campagne que nous avons menée, je suis étonnée de voir que vous ne respectez pas les engagements de maîtrise de la fiscalité. Je vous entends dire que les taux de Taxes Foncières et d'Habitation sont très bas, c'est formidable, parce que nous avons fait campagne en disant qu'ils étaient extrêmement hauts ! Je ne suis pas d'accord avec vous, je suis navrée, vous nous faites un budget en nous augmentant les dépenses de personnels, vous augmentez les dépenses de fonctionnement, vous augmentez les dépenses publiques, et pour financer tout ça vous augmentez les impôts ! Moi j'appelle ça, un budget qui aurait pu être fait par une municipalité de Gauche.

M. COSTES, Maire

Madame BORRIELLO, je le prends avec humour, heureusement que l'on est nombreux autour de la table pour rappeler un peu quels étaient ces engagements, et que je ne pense pas trahir en proposant ce budget. Mais je pense que manifestement vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit, je vais le rappeler. Je rappelle simplement que des engagements ont été pris, je ne le renie absolument pas, qui étaient de maîtriser les impôts, maîtriser la charge fiscale. Et j'entends un certain nombre de vos collègues parler de hauteur plus ou moins d'inflation, le montant de charge fiscale se lira sur l'ensemble de la mandature et on en fera un lissage. Nous verrons au niveau de ce lissage, quel sera le niveau effectif d'augmentation qui sera celui que l'on aura conduit. Un bilan, ça se lit avec une charge fiscale, à la lumière d'un certain nombre de réalisations. Il n'est pas sans intérêt de rappeler la nécessité, qui est celle de Pibrac, d'accompagner la modernisation de la ville, en termes d'infrastructures, en termes de nouveaux bâtiments, en termes, on va le voir, d'équipements sportifs, de remplacement de personnel, parce que contrairement à ce que vous soulignez, c'est que nous on accompagne et on tient compte des situations réelles de fonctionnement des personnels. On ne souhaite pas non plus, compte tenu de cette surcharge qui existe sur un certain nombre de postes, aller au-delà de ce qui est supportable en termes de charges de travail. Nous sommes dans une situation où on doit équilibrer les budgets. C'est un équilibre subtil qui passe par une nécessité de recourir à différentes recettes, c'est ce que l'on a exprimé, parmi lesquelles figure une petite partie, qui est l'augmentation de la charge fiscale et qui est bien loin de la charge qui aurait dû être appliquée si on avait fait passer uniquement les baisses des dotations de l'Etat décidées par le gouvernement sur la seule recette fiscale.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Vous parlez des autres communes, je pense que les autres communes subissent également la baisse des dotations de l'Etat. Or, la majorité des communes de Toulouse Métropole n'augmentent pas leurs impôts et ne les ont pas augmentés depuis qu'ils sont au pouvoir, c'est-à-dire depuis 2014. C'est quand même important de le souligner. Et pourtant, ils ont la même problématique que nous ; j'imagine qu'ils modernisent leurs infrastructures, j'imagine qu'ils accompagnent leurs personnels ; et j'imagine...

M. COSTES, Maire

Et j'imagine qu'ils ont des budgets beaucoup plus importants que celui de Pibrac. J'imagine aussi qu'ils ont eu depuis de nombreuses années un facteur d'attractivité qui a conduit à avoir des infrastructures, des commerçants, et des industries sur leur commune, ce que l'on n'a pas, et qui permet aujourd'hui d'avoir un budget qui est ce qu'il est, et qui est comme les communes avoisinantes, nettement en-deçà de ce qui existe, ne serait-ce qu'à Léguevin qui n'est pas dans la Métropole comme vous le savez, ou d'autres communes comme Bruguères. Ce qui est important, c'est de ramener le niveau d'investissement par tête d'habitant. Quand vous comparez cela, vous vous apercevez qu'il y a un différentiel par rapport à Pibrac, qui a le niveau de budget par habitant très inférieur à celui des autres communes, y compris de la Métropole. Ceci s'explique par une absence de modernisation, une absence d'attractivité, une absence d'accompagnement du tissu économique, une absence d'accompagnement de la ville depuis de nombreuses années, chose à laquelle on s'attaque. Quand on regarde la zone de l'Escalette qui n'a pas été développée depuis de nombreuses années, il est sûr que si des entreprises s'y étaient installées, nous aurions des recettes supplémentaires. C'est ce à quoi on s'attache aujourd'hui pour retrouver des équilibres, et ces équilibres sont subtils. Les gens qui ne veulent rien faire trouvent toujours des excuses. Nous, nous avons décidé de trouver des solutions.

M. ÇAMALBIDE, Conseiller Municipal

Je voudrais faire une remarque sur un comparatif. Puisque l'on parle d'autres communes, je prends l'exemple de Blagnac, c'est une commune de 25 000 habitants, qui a un budget de 92 millions d'euros alors que Pibrac qui est une commune de 8 500 habitants, avec un budget de 7 millions d'euros. C'est pour donner un ordre d'idées. Je prends un ratio par habitant, c'est une commune voisine certes trois fois plus grande, mais qui a un budget 12 fois plus important, donc c'est pour cela que je tiens à le souligner.

M. COSTES, Maire

Merci M. ÇAMALBIDE de cette précision.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

J'ai une dernière chose à rajouter par rapport au personnel, parce que là aussi c'était un de vos engagements de campagne important. Je voulais préciser que Monsieur GOIG avait fait un gros travail de diagnostic des services en vue justement d'anticiper les départs en retraite de plusieurs agents sur l'année 2016, de manière à accompagner le personnel et éviter d'avoir à embaucher de manière catastrophique comme on le fait aujourd'hui, car cela n'a pas été anticipé. Vous pouvez dire ce que vous voulez, M. GOIG avait fait un gros travail que vous avez absolument balayé, mis sous la table. Vous êtes content d'avoir fait moins 2 % sur l'année dernière, je pense que si on avait suivi ces options on aurait eu plus de

réserve en fin d'année. Tant mieux, vous êtes content d'avoir fait depuis dix ans moins 14 000 euros sur les dépenses de personnels, mais on aurait pu faire beaucoup plus si cela avait été mieux anticipé.

M. COSTES, Maire

Effectivement, avec « y'a qu'à – faut qu'on » on parle avec des livres, et quand on n'a pas d'expérience, on s'arrête.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Je pense qu'en matière de personnel, Monsieur GOIG a deux fois plus d'expérience que vous !

M. COSTES, Maire

Depuis le départ de Monsieur GOIG, nous avons continué les concertations avec les différents services afin de rechercher chaque fois que l'on doit le faire l'efficacité des services, et proposer le remplacement des postes qui sont à notre avis incompressibles et qui sont le seul garant d'un service public de qualité. Nous avons à cœur l'efficacité des services et nous recherchons chaque fois les pistes d'amélioration. Une fois que ces pistes d'amélioration sont éclusées, il était important pour la collectivité de proposer des budgets qui soient à l'équilibre, et qui ne soient pas du tout, contrairement à ce que l'on veut bien nous faire avaler comme feuille de route, un mur vers lequel nous irions tranquillement. Ce n'est pas le choix de la collectivité, et nous veillons à avoir un budget qui prépare l'avenir et qui soit le garant de l'accompagnement de la politique que l'on souhaite mener. C'est une politique de volontarisme, de modernisation des services, qui va permettre de maintenir et de garantir l'efficacité et la qualité des services publics pour tous.

Le budget général se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

La section de fonctionnement est de 7 244 632 euros. En ce qui concerne l'investissement, nous allons faire un focus sur les dépenses d'infrastructures et d'équipements. Le budget est en hausse, y compris compte tenu des restes à réaliser, c'est-à-dire de l'investissement non réalisé en 2016 qui est transféré en 2017.

Parmi les investissements globaux, nous proposons cette année d'accompagner plus particulièrement les écoles, l'accessibilité et la sécurité.

En ce qui concerne la sécurité, je vous rappelle que nous avons comme ambition de doter la ville d'une vidéo protection. C'est la raison pour laquelle, au rez-de-chaussée de la mairie, sera aménagé un petit local entièrement sécurisé qui permettra d'accueillir, en mutualisation avec Toulouse Métropole, ce type d'équipement. Cette vidéo protection se déploiera progressivement dans un premier temps sur l'ensemble des entrées et sorties de la commune, et ensuite auprès des établissements scolaires. C'est 26 % de l'ensemble du budget qui est consacré aux bâtiments communaux et à la sécurité.

En ce qui concerne la Petite Enfance, une opération phare est programmée : la construction d'une crèche qui permettra le déménagement de la crèche Mélimélo. Le coût de la construction est évalué à 1 million d'euros. Un mécanisme sur lequel nous allons revenir, va nous permettre d'amortir le coût de cette installation.

Ensuite, l'ensemble des postes de soutien aux écoles ainsi que tous les équipements qui sont nécessaires au fonctionnement des affaires scolaires, est le premier budget de la commune en termes d'investissement, il représente environ 32 %.

L'accessibilité, la sécurité, la sécurisation des installations, l'embellissement de la voirie, etc., le budget représente un peu moins de 13 % tout cumulé, y compris les équipements sportifs et le stade. Il y a le reste à réaliser du terrain multisports synthétique qui n'a pas été complètement soldé et qui réapparaît cette année. Mais en tout cas on a la volonté également de réhabiliter entièrement le gymnase de la Castanette pour faire face notamment au besoin de salles, au besoin d'infrastructures et d'équipement sportif, eu égard demain à la construction du lycée. Le lycée, qui a été négocié avec le Conseil Régional, va nécessiter l'octroi d'un certain nombre de créneaux d'accessibilité du gymnase. Il faut absolument dans une temporalité transitoire, que l'on puisse construire un nouvel espace sportif complet, qui aura en son sein d'autres salles, afin de permettre à la fois aux écoles et aux associations, de fonctionner dans des installations sportives de qualité. Nous avons un programme de réhabilitation, de sécurisation, d'étanchéité du toit, de restauration complète de la façade nord de ce gymnase de la Castanette, et la construction dans un patio interne du nouvel espace qui permettra d'accueillir des installations sportives. Ce qui va permettre véritablement de soulager le gymnase de Coustayrac et permettre aux associations, aux scolaires, et à tous ceux qui le souhaitent, d'exercer leur sport dans des conditions correctes. Et enfin, nous avons préservé un certain nombre d'investissements pour accompagner la Culture, le Théâtre et la bibliothèque à hauteur de 120 000 euros pour ce qui concerne la sonorisation, les équipements nécessaires de vidéo. En effet, vous l'avez remarqué, lors des projections de films c'est souvent flou. On a donc la nécessité d'investir progressivement. C'est prévu en 2017 au titre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). La machinerie sera restaurée en 2018 pour permettre de maintenir des spectacles et d'avoir une attractivité du théâtre qui permettrait d'accueillir des troupes et des spectacles de qualité. Vous avez la liste de l'ensemble des équipements, tout a été vu en commission. Je suis prêt à répondre à toutes les questions si vous le souhaitez.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Par rapport au tableau que vous nous avez fourni, je ne sais pas lire certainement, je ne trouve pas la vidéo protection, ni la Castanette.

M. COSTES, Maire

Alors, on va vous le dire.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

La vidéo protection est dans l'opération 15 Bâtiments communaux. La réhabilitation de la Castanette c'est l'opération 26 équipements sportifs, dans cette opération vous avez également le roller.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il d'autres questions sur les investissements ? S'il n'y en a pas, je vous propose de revenir à l'affectation.

Mme FROISSARD, Comptable

Concernant les subventions, il a été prévu 150 000 euros pour la crèche, qui seraient versés par la CAF. Aujourd'hui, aucune notification ne nous a été faite ; donc c'est une estimation. 95 000 euros du Conseil Départemental pour les travaux de la mairie. Nous avons un reste à réaliser de 226 000 euros sur le terrain synthétique, versé par l'Etat, et notifié. Par ailleurs, on a une demande en cours de 51 970 euros pour le gymnase de la Castanette, la réhabilitation au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

M. COSTES, Maire

Le Conseil départemental a eu la bonne idée, et on s'en félicite, de faire ce que l'on appelle un Contrat de Territoire, qui a pour objet de planifier les investissements, ou du moins les soutiens aux investissements phares des différentes communes, sur le territoire du Département. Nous nous réjouissons de cette planification, fût-il que cela soit suivi d'effet. Nous avons eu la mauvaise surprise, et je l'ai communiqué à Monsieur MERIC en personne, de voir un certain nombre d'investissements qui étaient planifiés, supprimés des modalités de financement qui auraient dû nous être accordées, mais qui ne l'ont pas été. Après rediscutions, on nous remet un certain nombre de financements possibles sur des opérations qui ont été planifiées. Je rappelle qu'à ce titre, ont été planifiés les travaux de la crèche, ainsi que les travaux d'accessibilité. D'après le contrat de territoire, la commune devrait bénéficier d'une subvention située entre 3 et 25 % pour les travaux de la crèche. Je prendrai à nouveau attache avec Monsieur MERIC lui-même au titre du Conseil Départemental, pour m'enquérir du respect des engagements qui ont été signés avec l'ensemble des communes et pris au travers du contrat de territoire que je tiens à votre disposition, si vous souhaitez le consulter. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Avant de passer au vote, j'aurai une petite analyse à faire.

M. COSTES, Maire

Je vous laisse la parole, sauf s'il y a des questions.

M. GOIG, Conseiller Municipal

D'abord, je tiens à remercier Madame FROISSARD qui a très bien travaillé sur ce dossier. On ne souligne pas assez la qualité du travail du personnel municipal. L'analyse que nous partagerons aujourd'hui avec vous et ensuite dans la droite ligne des commentaires que nous avons pu faire à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire lors du précédent Conseil Municipal. Et nous avons indiqué notre accord sur votre analyse que vous avez réitérée ce soir, selon laquelle la situation de la commune était fragile, selon laquelle il fallait être extrêmement rigoureux sur la réduction des charges, et des investissements, et on était d'accord sur les défis que toute commune comme la nôtre devait affronter. Les commentaires que l'on a eus, tout d'abord, dans la section Fonctionnement : vous avez prévu des évolutions de charges, on en a suffisamment parlé ce soir, de dépenses réelles d'augmentation de 6,1 %, par rapport à 2016, vous les avez commentées. On retrouve dans cette évolution en fait, et vous l'avez démontré par des commentaires, les choix stratégiques, une nouvelle fois, que vous avez faits. Le chapitre 011 c'est-à-dire les charges à caractère général, augmentation de 6,5 %, par rapport au CA 2016.

M. COSTES, Maire

Mais 2 % par rapport au BP.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Le BP 2016 n'a plus rien à voir, c'est un compte de travail après on se réfère à la réalité c'est normal.

Donc par rapport à la réalité 2016, l'augmentation des charges du chapitre 11 est de 6,5 %. Les choix stratégiques que vous avez faits, ça confirme ce que nous disions de l'approbation du Compte Administratif. Par exemple sur les dépenses de communication, fêtes et cérémonies et autres, effectivement vous avez fait une remarque à l'occasion de la commission Finances, mais elles sont quand même en augmentation très nette d'environ 30 %, ce qui fait suite à une augmentation très importante en 2016. Je connais les arguments que vous avez donnés, je souhaitais quand même le préciser. Ensuite, on parle quand même de 17 000 euros, vous avez tout à l'heure dit, un point d'augmentation d'impôt, c'est 21 000 euros. Je précise que vous imputez, vous budgétisez les dépenses de fêtes et cérémonies et publications de trois postes de ce que l'on appelle au sens large « la communication et relations publiques » de plus de 17 000 euros, c'est-à-dire pratiquement 1 % de taux d'impôts ; ça c'est une première chose. Sur les augmentations de frais de personnel, Madame BORRIELLO y a fait référence, et Monsieur SAINT-MELLION également, vous augmentez les frais de personnels de 5 % en augmentant les salaires des personnels titulaires de 6 %. Comme on l'a dit tout à l'heure quand on fait le total des choses comparables avec les départs nous économisons quelques frais en 2017, la moitié d'une année d'un DGS et neuf mois d'une autre personne catégorie A, les salaires on va dire parmi les plus importants, on ne s'y retrouve pas. Et on sait que les frais de personnels représentent 50 % des frais à peu près. Sur les charges de gestion courante, ce que l'on appelle le chapitre 65 : augmentation de 7 %. Alors là, les choix sont également stratégiques ; vous avez réduit le CCAS, vous avez donné une partie d'explication concernant le non-remplacement d'un départ de la directrice précédente, mais enfin le CCAS se voit doté de 26 000 euros de moins. Je ne suis pas membre du Conseil d'Administration du CCAS donc je ne suis pas informé, et je prends ces éléments sous toutes réserves. Un autre choix aurait été de prendre du recul, de voir avec le CCAS et au lieu de sauvegarder, ou de sauver, l'équivalent du salaire en partie de la directrice, de voir s'il n'y avait pas un autre choix. Vous avez fait le choix de réduire de 26 000 euros, la subvention du CCAS ce qui représente encore 8 %. Il faut savoir que le CCAS il y a deux ans, lorsque nous sommes arrivés, était à 402 000 euros de subvention, il est à 320 000 ; donc c'est un choix. Mais par contre les associations se voient dotées, vous l'avez aussi expliqué tardivement. On a dû changer le montant des associations pour ce que vous avez expliqué, mais à la fin il y a eu une augmentation importante. Alors, c'est bien, les présidents d'associations seront certainement heureux. Je me demande si les usagers même du CCAS auront la même impression. Alors pour que vous compreniez bien mes propos, c'est qu'en fait, vous avez expliqué à l'occasion du Débat des Orientations Budgétaires, vous l'avez expliqué ce soir, que la situation est telle qu'il faut être extrêmement prudent et rigoureux sur l'évolution des charges. Personnellement, nous on ne s'y retrouve pas. Le terme de rigueur ne correspond pas à une augmentation des charges de 6 %. C'est la première chose.

Sur l'investissement, pour ne pas être trop long, on a partagé votre avis à la Commission Finances et je me suis permis de vous faire une note pour que cette note reste et que l'on puisse collectivement refléter dans trois, quatre, peut-être cinq ans, si la situation de la commune n'est pas correcte, pour ne pas dire que les gens n'étaient pas informés. Nous avons des droits, des obligations ici, autour de la table, nous avons des responsabilités, certaines de ces responsabilités sont couvertes par des contrats d'assurances mais la responsabilité morale de savoir dans quelle destination nous amenons les finances de la commune, c'est une responsabilité très importante, morale et à la limite éthique. Donc sur les investissements, il faut savoir quand même que ce que vous avez montré, c'est un plan d'investissement de 3,6 millions. Si on prend la moyenne de chaque année à l'exception d'une année exceptionnelle qui était celle de la création du gymnase de Coustayrac, c'est une somme très importante. Nous avons fait des analyses de notre côté pour vous aider, et je crois que Monsieur SAINT-MELLION l'avait fait également, qui montraient que notre expérience était que la commune, dans la situation dans laquelle elle est aujourd'hui, ne pouvait pas se permettre, sauf effectivement de trouver des sources de financement très importantes, (vous avez mentionné des partenariats publics-privés, des subventions...) la commune ne pouvait pas se permettre de dépenser plus de 1,8 million d'euros à peu près, par an. Cette année, nous avons 3,6 millions euros, c'est-à-dire le double ! Alors, effectivement, ce qui est bien, c'est que nous allons avoir un peu plus de 1,4 million d'euros sans doute de rentrées grâce à la vente des biens de Madame BERTAINA et d'une partie des anciens tennis, puisque ce sont des biens communaux. C'est du foncier qui appartient à la commune. On peut le faire, on n'est pas contre de le faire en ce qui nous concerne, s'il y a des projets qui en valent le coup et en tout cas la crèche pour nous en vaut le coup. Mais enfin, on a une rentrée exceptionnelle de 1,5 million d'euros, donc cette année, et les comptes le montrent, on arrivera à équilibrer parce que l'on a reporté, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur SAINT-MELLION, 420 000 euros en investissement, ce n'est pas beaucoup par rapport aux années précédentes mais on est obligé puisque vous avez besoin de soutenir le fonctionnement donc vous avez moins d'argent pour l'investissement. Mais ceci ne fera que rendre la chose probablement plus difficile pour les années suivantes. Sur les emprunts, on a eu un long débat entre nous, et vous nous avez dit, en Commission Finances, quelque chose qui nous inquiète beaucoup et qu'il est nécessaire aujourd'hui de répertorier. Vous nous avez dit « je pense que la commune a une capacité d'endettement jusqu'à 8 millions d'euros » alors aujourd'hui nous avons 3,6 millions d'euros de dettes. 3,6 millions d'euros de dettes nous forcent à sortir 500 000 euros chaque année. Je suis désolé que ce soit si technique, j'espère que je n'ennuie pas trop de gens ici, mais pour rembourser un emprunt de 3,6 millions d'euros il nous faut décaisser 500 000

euros par an à peu près, entre intérêts et remboursement du capital. On fait un emprunt mais il faut rembourser des intérêts, c'est normal. Si on devait doubler l'endettement de la commune qui passerait de 3,5 millions d'euros aujourd'hui à ce que vous avez indiqué en Commission Finances, de 8 millions... rendez-vous compte !

M. COSTES, Maire

Je n'ai jamais dit ça !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je n'étais pas le seul présent, bon peu importe et tant mieux si vous êtes revenus à de meilleurs sentiments.

M. PIQUEPE

On n'a jamais parlé d'endettement de la commune.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Lorsque nous avons parlé du Débat des Orientations Budgétaires nous avons fait la liste des investissements que vous nous avez présentés. Vous nous avez présenté les investissements de ce que vous avez appelé des projets majeurs, pour 9 millions d'euros TTC. A cela, nous rajoutons des divers (par exemple la Castanette...) entre nous on évalue ça entre 600 000 et 800 000 euros par an, à peu près. Après, il y a des emprunts à rembourser. Si vous prenez le tout, il serait nécessaire de monter l'endettement significativement. Si vous ramenez ça à 20 000 euros par an de taux d'impôt, où est-ce que l'on va aller ? Alors, ce qui nous inquiète, nous, et ça c'est clair, les propos de Madame BORRIELLO ça doit rester extrêmement clair, c'est que l'on avait des engagements. Que l'on puisse, après avoir été élu, prendre conscience que peut-être, à l'occasion, et en se laissant aller au cours d'une campagne, on puisse ne pas prendre la réalité des choses, c'est possible, j'en fais partie. Par contre, quand on se rend compte de la réalité des choses, je crois qu'il faut savoir s'arrêter. Je crois que le dogmatisme et le manque de lucidité doivent stopper. Ce que je veux dire aujourd'hui c'est que penser que l'on pourrait continuer à investir une fois que les produits du legs BERTAINA seront utilisés, une fois la vente du tennis, on va trouver quoi comme bien foncier de la municipalité ? Parce que cela, ça sera une solution (c'est innovant le partenariat public-privé) si je vends une parcelle de terrain à un privé qui construit quelque chose dessus, il faudra être vigilant, ce sont des biens qui nous ont été laissés depuis des générations de conseils municipaux. La conclusion c'est que pour nous, on a comparé sur un certain nombre de projets, on a pris conscience dans certains cas, je le dis devant nos prédécesseurs, de la complexité de la chose. Je suis très transparent mais pour nous vous faites une gestion aujourd'hui qui ne se veut pas rigoureuse, qui est à la limite du clientélisme, alors je parle des associations, de certaines choses... d'un parvis d'église qui a coûté 220 000 euros et qu'en conséquence vous êtes obligé d'augmenter les impôts pour faire tout ça. Ça ne nous paraît pas raisonnable, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons, nous ne voterons pas ce budget.

M. COSTES, Maire

Merci de ce commentaire. Je n'épilouèrerais pas parce que, manifestement on n'est pas tout à fait en accord avec les lignes qui ont été exprimées, vous l'avez compris. Il n'a été nullement question et je le dis sous couvert des gens qui étaient présents, d'endetter la commune à hauteur de 8 millions d'euros. Le deuxième point, c'est qu'au-delà des investissements souhaitables, ne seront en aucun cas engagés des investissements si ces derniers ne peuvent pas être financés. C'est exactement l'exercice que l'on fait et Monsieur SAINT-MELLION, qui était aussi à la voirie il y a quelques temps, le sait. On a engagé un exercice à peu près similaire de refonte de ce que l'on appelle le PPI (plan pluriannuel d'investissements) puisque c'est moi qui l'ai conduit pour Toulouse Métropole, en particulier sur la voirie. On est en train de mettre en place une programmation et une expression des différents souhaits de construction de voirie au titre de l'ensemble du territoire métropolitain, sachant qu'il y aura naturellement à faire des priorités et à gérer des frustrations. Ce n'est pas parce que nous listons ce qui est souhaitable qu'il n'y aura pas des priorités qui seront décidées en fonction de critères. Entre l'expression d'une programmation d'investissement, et la réalisation de celle-ci, il y a un décalage, et ce décalage naturellement c'est la capacité de réalisation de ce qui est mentionné. En tout cas, nous, on s'attachera à faire ce que l'on dit. On n'essaiera pas de reculer, de trouver des excuses ou des justifications, on essaiera de rechercher des modalités de financement qui nous permettront de réaliser la modernisation engagée de Pibrac, la construction d'infrastructures et d'équipements, dans un schéma de financement qui soit réaliste et qui, en aucune manière, ne mettra en péril les finances de la commune. On en discutera au titre de la Commission Finances. Nous avons à l'esprit la nécessité d'avoir une gestion rigoureuse, qui tienne compte des données que j'ai exprimées, et qui soit aussi réaliste et au mieux de l'intérêt de tout un chacun, non seulement des élus mais naturellement des Pibracais.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ce qui nous inquiète c'est l'endettement, c'est que l'on commence la réalisation d'un travail, d'un équipement, d'un projet, sur la base de subventions que vous pensez obtenir, et ensuite vous ne l'obtenez pas ; c'est ce qui est arrivé cette année avec le terrain synthétique. Et à ce moment-là il n'y a pas d'autre choix, Monsieur le Maire, que d'augmenter l'endettement. Je veux seulement vous donner quelques précisions concernant la capacité théorique d'endettement de la commune. J'ai retrouvé un compte rendu de commission lors du Conseil Municipal du 12 avril 2016, une intervention de Madame BON GONELLA, qui n'est pas là aujourd'hui mais qui est selon moi compétente dans le domaine, et qui disait « attention à l'endettement, il faudrait le souligner d'un gros trait rouge » elle le mentionnait déjà en 2016. Déjà en 2016, des gens compétents autour de la table disaient « attention, on tire le signal d'alarme » donc le signal d'alarme il est toujours là.

M. COSTES, Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je vais vous donner un peu notre sentiment. Comprendre c'est une chose... Je ne rentrerai pas dans les aspects techniques qu'a soulevés Monsieur GOIG, nous les partageons, nous les avons largement évoqués en Commission Finances. Sur la liste générale, vous nous dites que les dotations baissent depuis 2012, moi je vous dirais que c'est depuis 2008. Depuis 2008, les collectivités voient baisser leurs dotations d'Etat, toutes les collectivités, que ce soit le Département, la Région, les communes ... et donc on nous demande un effort. Le but de cet effort étant de contribuer au redressement des comptes publics de la France. Ça c'est partagé par tout le monde. Vous avez évoqué la campagne des élections ; à mon avis, quel que soient les résultats de ces élections, les trajectoires seront maintenues. Donc, aujourd'hui il faut être excessivement prudent parce que les dotations au mieux seront maintenues. Ce qui veut dire que si on prend l'inflation elles baisseront et on verra certainement certaines charges augmenter. Ensuite, il y a un élément qui est absolument indispensable aujourd'hui à Pibrac, c'est un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Ce plan, nous l'avons évoqué en Commission Finances il y a un mois. Vous avez affiché dans le Débat des Orientations Budgétaires 9 millions d'euros d'investissements jusqu'en 2020, c'est-à-dire sur les quatre ans. Quand vous avez affiché cela, vous dites je vais faire ces 20 millions d'euros vous avez donc fait des choix pour Pibrac et pour les quatre ans à venir. A moins que vous nous disiez notre ROB n'est pas correct ; c'est votre choix. Quand on prend ces éléments-là, nous les avons calculés et Monsieur GOIG qui a des compétences en Finances de son côté a fait un calcul similaire. Nous arrivons tous à la même conclusion, c'est que votre plan d'investissement que vous projetez dans les quatre ans n'est pas tenable dans la situation actuelle des finances de Pibrac. Et ce plan est nécessaire, d'abord pour fixer les nouveaux équipements, il faut aussi entretenir le patrimoine de la commune, et il faut aussi payer les intérêts, et se mettre dans une situation dans laquelle on ne va pas venir déstabiliser les finances communales. Les finances de Pibrac sont saines, vous les avez trouvées dans un état sain. Si on déstabilise les finances de la commune, les Pibracais seront pénalisés pendant des années. Il y a des communes qui sont parties tête baissée sans plan d'investissement pluriannuel et ensuite pendant dix ans, quinze ans, les habitants de ces communes se trouvent face à une augmentation d'impôts, pour pouvoir couvrir la dette. En ce qui nous concerne, comme on vous l'a dit en Commission Finances, nous sommes prêts à travailler de suite sur un plan d'investissement pluriannuel pour la commune de Pibrac, avec votre groupe et le groupe de Monsieur GOIG, pour que nous arrivions à ne pas nous mettre dans une situation difficile vis-à-vis des Pibracais. Parce que remonter les finances dans une commune, une collectivité, quand elles sont en difficulté, c'est très dur. Toujours en investissement donc, je vous rappelle que vous avez un déficit. Vous le payez cette année grâce à des circonstances, grâce au legs. Le legs ce n'est pas une recette récurrente, à moins que vous n'en connaissiez une prochaine, donc ce legs vous permet de faire front à cette situation. Ensuite, deux remarques sur quelques dépenses. Une sur la vidéo protection ; nous ne mettons pas en cause le choix que vous avez fait. Il faut dire que la vidéo-protection c'est 150 000 euros et que ça peut aller jusqu'à 300 000 euros, ce qui est le budget de cette année, vous pouvez l'étendre. Et nous n'avons pas, nous, en tant que conseillers municipaux de Pibrac, l'audit de sécurité qui pour nous est préalable à l'installation de tous les dispositifs. Et je vous rappelle, Monsieur le Maire, que Monsieur le Préfet de Région, qui était à ma place dans cette salle, en juin dernier, avec à sa gauche le Général de Région, a dit « vous devez faire un audit de sécurité et cet audit de sécurité doit être vu et partagé par les élus ». S'il y a un audit de sécurité, Monsieur le Maire, nous souhaiterions le consulter pour nous assurer que les bons choix sur ces investissements ont été faits.

Ensuite, sur le parvis de l'église, nous ne mettons pas en cause le fait qu'il faille faire un jour un parvis devant l'église. La question est une question de temporalité. Est-ce une priorité aujourd'hui, dans le contexte contraint des finances, de s'attaquer à faire ce parvis, en sachant que bien sûr il y a à entreprendre l'accessibilité de l'église aux personnes handicapées et à mobilité réduite. La dépense serait moindre si on se concentrait sur cette urgence de ne faire que l'accessibilité.

Concernant la crèche, nous pensons qu'il y aura quelques éléments exogènes qui viendront certainement augmenter le montant estimatif des travaux. Et ensuite, ce que nous constatons en investissement ce sont les faibles subventions. Aujourd'hui on affiche 14 % de montants de subventions par rapport aux dépenses, ce n'est pas très élevé. Cela doit nous alerter sur la manière dont nous allons conduire notre investissement et aussi monter le plan pluriannuel auquel nous espérons que vous allez convier bientôt. Et à propos des subventions, je vais vous citer Monsieur le Maire, j'ai retrouvé le compte rendu du Conseil municipal du 17 avril 2015, page 9 ; dans ce Conseil Municipal, vous nous aviez dit « création d'un poste de directeur de cabinet ». La mission d'un collaborateur était, je vous cite, « il est en particulier en charge de l'identification des différentes sources possibles d'aides ou de subventions ». Ce qui serait important sur cette mission-là, c'est qu'il soit un peu plus performant. Vous avez embauché cette personne, entre autre pour cette mission, il serait important que l'on ait un retour sur cette dépense. Voilà le sens de ma remarque.

En fonctionnement, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais le global c'est quoi ? Vous augmentez les dépenses de 375 000 euros... Vous avez une dépense de moins, je vous le signale, de 150 000 euros. C'est une couverture pour des emprunts que l'on ne nous demande plus aujourd'hui d'afficher dans le budget ; alors que l'an dernier il fallait le faire. Si on cumule les deux, ça veut dire que, aujourd'hui, les dépenses réelles, en étant ISO c'est-à-dire si on compare des pommes avec des pommes. Ça veut dire que vous dépassez presque d'un demi-million d'euros en dépenses supplémentaires dans ce budget. Nous, personnellement, nous trouvons dommage que vous ne vous soyez pas mis en phase avec les éléments que vous avez exposés au début de la présentation.

Sur le personnel, on vous l'a dit, on ne comprend pas votre estimation, mais peut-être que vous nous apporterez les éléments. C'est la seconde année où en séance du Conseil Municipal, on va sortir sans que les associations connaissent le montant de leur subvention. L'an dernier il fallait mettre le CVA en place on peut comprendre. Cette année il est en place, c'est dommage que l'on ne puisse pas connaître le montant de ces subventions.

Et ensuite, ça n'est pas un élément exogène, vous nous proposez d'augmenter les impôts de 3 % ; ça c'est une réalité. Et cette augmentation va venir s'ajouter à celle de l'an dernier, ce 5 %, qui va s'ajouter aussi à celle de Toulouse Métropole de 15 %, et pour certaines familles, elle vient aussi s'ajouter à l'augmentation de la cantine. Il y a des familles sur Pibrac qui vont être particulièrement exposées. Nous pensons qu'il y avait quelques facilités dans les dépenses pour éviter cette augmentation. Dans la mise en œuvre du budget, cette présentation générale nous la partageons, comme beaucoup d'élus autour de cette table. Par contre, vous ne nous donnez pas les moyens de mettre en œuvre les intentions que vous avez présentées au début de la présentation du budget. Donc pour au moins ces raisons-là nous ne voterons pas ce budget.

M. COSTES, Maire

Je ne vais pas répondre très longuement, mais simplement quelques éléments parce que l'on ne peut pas laisser dire que l'on augmente de 375 000 euros, comme vous le soulignez, puisque j'ai exprimé en tout début de mon exposé, que l'on avait au moins a minima 300 000 euros qui sont des données exogènes incompressibles, créées par le gouvernement. Il faut le rappeler. C'est quand même Monsieur HOLLANDE qui a décidé ce genre d'augmentation, ce ne sont ni la municipalité ni les territoires. Je prends à témoin l'ensemble des personnes autour de la table, quand naturellement on a un certain nombre d'investissements, vous avez raison de souligner ainsi que Monsieur GOIG, que l'on a un glissement à la fois d'un résiduel d'investissement non couvert l'année dernière et que l'on bénéficie du support de ce legs et de la vente d'une parcelle supplémentaire, faut-il thésauriser ? Je rappelle que l'on n'a pas non plus le droit de garder de l'argent, il faut l'utiliser, donc naturellement on choisit de faire des investissements. Ces investissements, on essaie de les mettre au mieux des besoins exprimés par les Pibracais pour faire en sorte de développer et de moderniser Pibrac, eu égard aux infrastructures qui sont criantes. Je rappelle que, quand on voit le volet d'investissements qui a été réalisé en deux ans, il suffit de le comparer à ce qui a été fait au cours des dernières années, on voit bien la différence, je suis désolé de le rappeler. Quant à l'efficacité du Directeur de Cabinet, je voulais simplement rappeler que c'est quand même grâce à Monsieur BLANC-GALERA, que je remercie et également à Monsieur PIQUEPE, et à Madame MOUTON-DUBOSC autour de la table, que l'on va pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Intercommunal de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place de la vidéo-protection de différents sites. L'une de 40 % pour ce qui concerne les bâtiments communaux, et la deuxième de 60 % pour la partie écoles. S'agissant de la vidéo-protection vous faites allusion au rapport qui était préliminaire pour l'obtention de ces subventions. S'il est communicable on vous le communiquera, il n'y a aucun souci, dans les prochaines semaines. On partage effectivement l'analyse, comme on l'a fait cette année, avec le retour sur le Compte Administratif, de contenir les budgets et d'avoir une gestion rigoureuse, et de ne pas s'engager dans des dépenses inconsidérées ou dans je ne sais quel investissement qui serait de nature à mettre en péril les équilibres budgétaires de la commune. Je voulais vous rassurer sur ce point et rassurer l'ensemble des élus. S'agissant du programme d'investissement, naturellement on aura l'occasion d'y revenir, et d'essayer de trouver et d'expliquer les conditions de mise en œuvre du programme d'investissement que l'on souhaite développer. Je vous

propose de mettre, si tout le monde est d'accord, en délibération les éléments du vote du budget primitif, c'est-à-dire, je l'ai montré à plusieurs reprises, que le budget total de la section de Fonctionnement s'équilibre avec la somme in fine de 7 244 632 euros ; et en section d'investissement à la somme de 4 426 euros. Je vous propose de voter, pour ce qui concerne les investissements au niveau des opérations, et au niveau des chapitres s'il n'est pas rattaché à une opération. Je vous ai exprimé effectivement le souhait d'augmenter de 2,99 % les taux d'imposition communaux. Ces taux seraient de 9,99 % pour la Taxe d'Habitation, de 14,11% pour le Foncier bâti et 89,24% pour le Foncier non bâti.

Délibération n° 201703DEAC15 "BUDGET"

Objet : Vote du budget primitif communal 2017 et du taux des taxes communales

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de **7 244 632.00 Euros**, ainsi que,
- en section d'investissement à la somme **4 426 608.00 Euros**.

L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de la commune et il propose les taux ci-dessous :

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier bâti	Taxe Foncier non bâti
9.99 %	14.11 %	89.24 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 17 voix pour, 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT) et 5 abstentions (M. GOIG, M. DIAZ, M. FORTAS, Mme BORRIELLO et Mme FLOUR)

DONNE un avis favorable à cette proposition de budget ainsi qu'aux différents taux des trois taxes communales.

M. COSTES, Maire

Je vous remercie. Le budget est adopté.

On va passer au vote du budget primitif de l'ECP qui va vous être présenté par Madame BASQUIN, avec quelques éléments d'explications, sachant que c'est un exercice qui est relativement encadré.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

A la fois encadré et difficile. Pour rappel, on est sur des années pleines d'un point de vue budgétaire mais sur deux années à cheval quand on considère les saisons. Il y a toujours une partie du budget que l'on hérite de l'année précédente, et une autre partie du budget que l'on est obligé d'imaginer par rapport à la construction de saisons à venir. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, vous avez un delta entre le BP 2016 et le BP 2017 de + 1,71 %, qui ne veut effectivement rien dire. En revanche, par rapport au CA 2016, une augmentation de 12,69 %.

La plus grosse augmentation est portée sur le chapitre 011. Celle-ci est liée principalement aux achats de spectacles. Je pense que sur la partie ECP, vous avez quelques signes politiques forts, de rendre le théâtre de plus en plus prégnant, par rapport à la programmation qui est donnée : faire-venir et avoir un théâtre très présent sur la commune. Sachant que les achats de spectacles sont aussi une enveloppe pas forcément empirique dans l'achat puisque l'on essaie de voir en fonction de ce qui est disponible sur le marché et on s'est fixé juste avec l'ECP des prix un peu psychologiques sur certains achats de spectacles.

A titre d'information, aujourd'hui on achète des spectacles entre 12 000 euros et 14 000 euros, 12 000 étant le seuil sur lequel aujourd'hui nous n'avons pas la capacité à dépenser davantage.

Sur le chapitre 012 vous avez aussi une augmentation qui est notamment liée à l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et contrairement à ce que l'on a vu sur les dépenses de personnels par rapport à la commune, on a une petite partie qui est estimée sans trop savoir par rapport à une autre charge extérieure de personnel. C'est-à-dire que nous sommes à flux tendu avec quatre personnes, dont trois techniciens, et on embauche assez régulièrement des extérieurs. Et les aléas de la vie font que l'on a un peu de mal à prévoir sur ce personnel. On est passé, sur la dernière année, à plusieurs reprises à côté de la catastrophe de ne pas pouvoir faire une représentation. De ce fait, nous avons été un petit peu plus large cette année sur ce type de dépenses. Par rapport au BP 2017, comme vous le savez ce n'est pas une science exacte on a parfois des surprises avec les tourneurs. Aussi, nous avons prévu des enveloppes en

cas de nécessité de remboursement de spectacles annulés ce qui est arrivé deux fois cette année. Nous avons ce problème actuellement avec l'annulation du spectacle des Frères BOGDANOV, parce que le tourneur a vendu un spectacle qu'il ne possédait pas. En effet, il n'avait pas l'accord des comédiens et nous avons du rembourser ce qui avait déjà été réservé. Nous avons des assurances, mais selon les contrats, même si c'est un tourneur avec lequel on a déjà eu affaire, ce sont des choses qui malheureusement arrivent. Les derniers spectacles se sont très bien passés, le taux de remplissage concernant les deux derniers spectacles a été de plus de 90 %. Par rapport aux dépenses de fonctionnement, vous avez une augmentation du montant de la subvention communale de plus de 15 000 euros, et nous essayons, dans la logique aussi du projet du théâtre, d'optimiser les recettes par rapport à la location de la salle, d'assumer le positionnement et de marquer de plus en plus fort le théâtre musical, en ayant quelques têtes d'affiche dans la saison en revalorisant aussi les tarifs. Sachant que le travail qui a été fait avec la commission de l'ECP par rapport au tarif de l'an dernier et celui que l'on va entamer lors de la prochaine commission, est de raisonner un peu plus globalement entre les dépenses de fonctionnement et l'achat des spectacles.

La valorisation des tarifs est assez difficile puisque chaque spectacle ne s'achète pas aux mêmes conditions. Il faudrait prévoir des frais de bouche et d'hébergement un peu plus élevés que ce que l'on a pu connaître sur d'autres années, car nous avons de plus en plus de demandes à ce sujet dans le cadre de certains contrats. En section d'investissement, aucune affectation n'a été faite, le montant des dépenses inscrites au BP sont uniquement des ressources propres avec le cofinancement, l'excédent reporté à la hauteur de 16 000 euros, et un montant prévisionnel de dépenses de 32 264 euros pour un reste à réaliser de 316,81 euros. Avez-vous des questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

J'ai un petit commentaire. On a souvent parlé de la situation du TMP, on a le sentiment d'avoir un TMP de qualité, avec des spectacles, selon l'analyse globale, de qualité et très appréciés. On sait que c'est un outil qui nous coûtait 265 000 euros, mais là, le bâtiment existe, il faut assumer. La seule question que l'on avait ici, ça ne nous empêchera pas de voter pour en ce qui nous concerne, c'est que l'on augmente la subvention de 265 000 euros à 280 000 euros. Vous avez fait un choix effectivement d'augmenter l'achat des spectacles de 143 000 à 164 000 euros. Cela veut certainement dire que vous recherchez à avoir des spectacles encore plus de qualité, et évidemment dans ce cas-là beaucoup plus coûteux j'imagine.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Juste une précision complémentaire par rapport aux prévisions de spectacles, c'est que l'on a aussi des provisions sur spectacle à la recette qui sont incluses dans cette ligne d'achat de spectacles et beaucoup sont des provisions obligées.

Mme FROISSARD, Comptable

Il est obligatoire de prévoir au maximum ces recettes de spectacles qui sont au pourcentage, puisque si les salles sont remplies, et on le souhaite, totalement pleines, si on ne prévoyait pas le maximum, on ne pourrait pas régler. C'est ce qui s'est passé l'année dernière, si on prend le BP 2016 il était à 163 000 euros, c'est ce que l'on avait prévu et en fin de compte nous n'avons exécuté que 144 000 euros.

Délibération n° 201703DEAC16 "BUDGET"

Objet : Vote du budget primitif 2017 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de l'ECP en date du 20 mars 2017, Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe ECP primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de **523 516 .00 Euros** et
- en section d'investissement à la somme de **33 558.00 Euros**.

L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 22 voix pour et 7 abstentions (M.BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT)

DONNE un avis favorable à cette proposition de budget.

M. COSTES, Maire

Le point 5 concerne la reconduction de frais de représentation du Maire, bien que cela ait été voté l'année dernière. Ce sont des dépenses qui sont versées uniquement sur justification. Pour mémoire, on avait voté un budget de 2 000 euros, on a réalisé 968 euros, ce qui correspond éventuellement à des frais de

réception comme des plateaux-repas que nous sommes amenés à offrir aux personnes qui viennent nous rendre visite. Nous vous proposons d'inscrire ces crédits au chapitre budgétaire 65, à l'article 6536, sachant que naturellement nous ferons preuve d'une extrême parcimonie pour l'utilisation de ce volet.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Une remarque sur la forme de la délibération. Il est écrit dans cette délibération « vu l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mars 2017 ». Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de cette Commission je suggère donc de supprimer cette phrase.

M. COSTES, Maire

Oui, je vous prie de nous excuser, on est d'accord ; on avait prévu de l'inscrire à l'ordre du jour.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Vous auriez dû vous exprimer à cette occasion sur le sujet. En ce qui nous concerne, nous aimons bien le Maire de Pibrac nous n'avons pas d'animosité envers lui, par contre nous pourrions faire une économie de 2 000 euros. Voilà notre point de vue là-dessus.

M. COSTES, Maire

Je rappelle simplement pour la petite histoire que l'on a baissé significativement l'ensemble des indemnités des élus de plus de 55 %, et je peux vous donner sans rougir les indemnités qui sont censées couvrir l'intégralité des frais du Maire, hormis ces frais supplémentaires qui sont alloués pour accueillir les personnalités extérieures dans de bonnes conditions. Le Maire de Pibrac touche 844 euros, je le dit en toute transparence.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, vous remettez sur la table les indemnités des élus. Je vous rappelle que nous attendons toujours le coût de votre gouvernance. Le coût de votre gouvernance ce sont les indemnités de l'ensemble des élus de la commune, les frais de réceptions du Maire de 2 000 euros, plus le poste du Directeur de cabinet dont nous avons estimé sa dépense à 50 000 euros. Si ce chiffre n'est pas bon, donnez-nous votre estimation. Vous nous avez obligés à le remettre sur la table Monsieur le Maire, c'est dommage on aurait pu s'en passer !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous avez indiqué des frais notamment de plateaux-repas dans le cadre d'invitations dans le poste 6536. Qui a-t-il, à ce moment-là, au chapitre 011 dans le poste réceptions ? On a 2 000 euros par ci, 2 000 euros par-là.

Mme FROISSARD, Comptable

Les plateaux-repas sont certainement au 6257. Les frais de représentation du Maire correspondent à des invitations du Maire pour des réunions importantes avec des personnalités.

Délibération n° 201703DEAC17 « FINANCES »

Objet : Indemnités au Maire pour frais de représentation

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet, par les dispositions de l'article L.2123-19, d'attribuer au Maire des indemnités pour frais de représentation. Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion des réceptions ou manifestations qu'il organise dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans le seul intérêt de la commune.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'indemnités pour frais de représentation à Monsieur le Maire d'un montant annuel de 2 000 €,
- de préciser que ces indemnités seront versées sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées,
- d'inscrire chaque année le montant de ces indemnités lors du vote du budget de l'exercice,
- d'inscrire les crédits au chapitre budgétaire 65 (autres charges de gestion courante) article 6536 (frais de représentation du Maire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 12 voix contre (M. GOIG, M. DIAZ, M. FORTAS, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR, M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE, ET Mme DUZERT)

AUTORISE :

- l'attribution à Monsieur le Maire, d'indemnités pour frais de représentation plafonnée à 2000 €,
- l'imputation de cette somme au chapitre budgétaire correspondant.

M. COSTES, Maire

Le point 6, concerne une subvention exceptionnelle qui est consentie à la société des Meilleurs Ouvriers de France. Je vous informe qu'une administrée de Pibrac est inscrite au concours « Un des meilleurs apprentis », dans la spécialité Fleuriste, et afin de soutenir cette initiative et d'aider l'association à organiser ce concours, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 euros au titre de parrainage. Je vous propose d'inscrire cette subvention exceptionnelle au chapitre 67, article 6745.

Délibération n° 201703DEAC18 « FINANCES »

Objet : Subvention exceptionnelle à la société des « Meilleurs ouvriers de France »

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale qu'une administrée de Pibrac, est inscrite au concours «Un des Meilleurs apprentis » dans la spécialité : fleuriste.

Afin de soutenir cette initiative et d'aider l'association « Meilleurs Ouvriers de France » à organiser ce concours, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 50 € en tant que parrainage.

Monsieur le Maire précise que cette subvention exceptionnelle sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT**, à l'unanimité, le versement de 50 € pour le parrainage de cette administrée au concours « Un des Meilleurs Apprentis ».

M. COSTES, Maire

Comme je l'ai annoncé, il nous sied d'accompagner les écoles. Nous proposons, au point 7, l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole élémentaire Maurice Fonvieille, pour l'organisation d'un projet pédagogique. Il s'agit de faire en sorte que deux classes de l'Ecole élémentaire Maurice Fonvieille qui représentent une cinquantaine d'élèves, puissent participer à une classe de découverte à Carcassonne. Le thème est la création d'un livre qui s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique. A cet effet, nous proposons d'attribuer une subvention de 2 000 euros, qui correspond à 50 % du prix de l'hébergement, et cette somme sera prélevée, toujours sur le chapitre 67, au 6745.

Délibération n°201703DEAC19 « FINANCES »

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire Maurice Fonvieille pour l'organisation d'un projet pédagogique

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Municipale, que deux classes de l'école élémentaire Maurice Fonvieille, représentant 50 élèves de CP/CE1 ont pour projet de participer à une classe de découverte à Carcassonne, dont le thème qui est la « création d'un livre » s'inscrit dans le projet pédagogique de ces deux classes pour l'année 2016/2017.

Afin de permettre la bonne réalisation ce projet pédagogique, la directrice de l'établissement scolaire, sollicite une aide financière, afin d'alléger la participation demandée aux familles et permettre ainsi à chaque enfant de participer à cette classe transplantée.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 000 € correspondant à 50% du prix de l'hébergement. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 67, article 6745.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVENT le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, pour l'organisation de ce séjour pédagogique,

PRECISENT que le montant de la subvention sera versé à l'association l'amicale laïque de l'école élémentaire Maurice Fonvieille.

M. COSTES, Maire

Le point 8 concerne un exercice un peu fastidieux. Vous savez qu'il y a une certaine dévolution sur la tarification des stationnements qui vont être transférés aux communes. Il s'agit ici d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui porte connaissance de la gestion du stationnement urbain sur le territoire de la Métropole, exercices 2010 et suivants. Toulouse Métropole comptait 892 115 habitants en 2010, répartis sur 37 communes, et cette aire urbaine gagne, à peu près, entre 11 000 et 15 000 habitants

par an. La gestion du stationnement urbain à Toulouse constitue une compétence qui est partagée d'une part entre la commune et la Métropole et qui est gérée depuis 2012 par des services mutualisés. C'est une Direction mutualisée de la voirie, de la gestion des réseaux, qui intervient en liaison avec la Direction mutualisée du contrôle des gestions déléguées. On compte aujourd'hui à peu près 15 % d'augmentation des places de stationnement réglementées. Il s'agit d'une gestion déléguée des parcs publics et ouvrages. On note, dans les chiffres 2014, que les parcs publics de Toulouse offraient 7 349 places dont 75 % sont situés en hyper-centre. Avec des durées de contrats, souvent excessives, qui ont été consenties un certain nombre de remarques ont été faites par la Chambre Régionale des Comptes. Nous avons des rapports annuels des délégataires qui étaient incomplets, de ce fait, le ratio moyen de rentabilité financière du parc des ouvrages s'est élevé à 5,4 % en 2013, malgré un taux de fréquentation qui était inférieur à 50 %. La Chambre Régionale des Comptes note une marge importante de progrès au niveau de la gestion de ces parkings. On a des tarifications de ces parcs de stationnement plus chers de 16 à 60 % par rapport au stationnement en voirie. Et on a un contrôle globalement insuffisant du stationnement sur Toulouse. Je rappelle quand même qu'un effort significatif a été fait pour les stationnements de nuit, puisque l'on peut stationner à Toulouse avec 5 euros en forfait pour tous les Toulousains qui souhaitent sortir le soir, c'est quand même assez agréable. Un certain nombre de recommandations qui ont été faites, pour ceux qui ont lu le rapport, sauf si vous avez des questions particulières, je vous propose, d'une part d'avoir un débat sur le stationnement en tout cas sur les conditions de tarification du stationnement à Pibrac, dans le courant de l'année ; et de proposer au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport qui consacre les observations de la Cour Régionale des Comptes sur le stationnement de Toulouse Métropole.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, dans votre présentation il y a une ambiguïté : le rapport dont vous nous parlez concerne le stationnement de Toulouse, commune de Toulouse, avec la Métropole. Et au regard de l'articulation qu'il y a entre la gestion du quotidien des stationnements que fait la ville de Toulouse concernant les tarifs et l'infrastructure c'est Toulouse Métropole. Mais dans votre exposé en parlant de Pibrac, vous introduisez une ambiguïté ; la seule chose sur laquelle on doit se prononcer c'est le rapport qui est là, qui observe ce qui se passe à Toulouse, et comment ça se passe entre Toulouse et Toulouse Métropole, et comme Pibrac fait partie de Toulouse Métropole, la commune se doit de donner un avis sur ce rapport. On en a pris connaissance. Après, il y a un autre débat mais là votre présentation je ne l'ai pas trouvée claire, parce que ça laissait sous-entendre que Pibrac était concernée par ce rapport.

M. COSTES, Maire

J'ai anticipé ... Pour rebondir sur ce que vous venez d'exprimer il y a deux informations : d'une part, je portais à votre connaissance quelques informations synthétiques sur ce rapport qui émane de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du stationnement urbain sur le territoire de Toulouse Métropole, mais comme nous sommes également concernés au titre de la ville de Pibrac, sur les stationnements, je vous informais que je lancerai un débat sur leurs tarifications dans le courant de l'année. Nous sommes amenés à voter pour prendre acte de ce rapport.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

On en déduit que vous allez faire payer les stationnements à Pibrac.

M. COSTES, Maire

Non, je vous disais que l'on allait ouvrir un débat sur le stationnement, notamment sur les tarifications des amendes !

Est-ce que l'on peut prendre acte de ce rapport ?

Délibération n° 201703DEAC20 « INTERCOMMUNALITE »

Porter à connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion du stationnement urbain sur le territoire de Toulouse Métropole – exercices 2010 et suivants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de l'établissement qui l'a présenté à son organe délibérant le 10 novembre 2016.

En application des dispositions de l'article L. 243-7-II du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes adresse ce document aux Maires de toutes les communes membres de cet établissement public afin qu'il soit soumis en Conseil Municipal et qu'il donne lieu à débat.

Les membres du Conseil Municipal ayant pris connaissance du rapport, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants et de la tenue du débat qui a suivi.

M.COSTES, Maire

Je laisse la parole à Monsieur THOMAS qui va vous exposer le point 9. Il s'agit d'une opération qui vient en accompagnement du lycée, sur des terrains qui appartiennent à la commune.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

C'est le lancement d'une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Je vous retrace l'historique : en 2012, la commune s'est rendue propriétaire d'un terrain au lieu-dit Fondes d'une superficie de 50 327 m², afin d'accueillir à terme un pôle d'équipements sportifs. Par délibération du 11 décembre 2013, le Conseil Municipal a également décidé de céder une unité foncière située au lieu-dit Beauregard, à la Région, afin d'accueillir un lycée d'enseignement général. La Région a ainsi obtenu un permis de construire le 28 octobre 2015 pour la réalisation de ce lycée. La Région Occitanie a depuis fait état de ses besoins en termes d'équipements sportifs pour le lycée. Elle réalisera en interne, sur son site, deux terrains extérieurs comprenant un terrain de hand-ball, deux terrains de basket, accompagnés des vestiaires, mais aura également besoin de créneaux horaires disponibles pour les cours de sport au gymnase de Beauregard, ainsi qu'un anneau d'athlétisme. Point important, la Région nous a signifié ses besoins. Il s'agit d'un anneau d'athlétisme de 400 m, d'un terrain dit 'de grands jeux', ainsi qu'une aire de saut et de lancer pour les épreuves du baccalauréat 2020. Par conséquent, il est nécessaire de réaliser ces derniers équipements à proximité du lycée, qui devront être livrés pour la rentrée 2019 au plus tard.

Les terrains de Fondes distants d'un peu moins de 500 m du lycée constituent le lieu d'accueil privilégié pour accueillir ces équipements sportifs. Ce secteur constituera un nouveau pôle sportif prévu pour accueillir, à terme, d'autres équipements comme le patinoir couvert, les tribunes, des vestiaires, qui pourront être réalisés grâce à l'adoption du PLU Intercommunal (le PLUiH). En effet, dans le cadre de ce dernier, les terrains mitoyens seront identifiés afin de rendre possible la construction de ces équipements complémentaires. Toutefois, le PLUiH prescrit n'étant pas prévu d'être adopté avant début 2019, ces échéances ne sont pas compatibles avec la réalisation des équipements sportifs dont le lycée a besoin et dont la livraison doit intervenir pour le début de l'année scolaire 2019-2020. Le terrain, propriété de la commune, dédié à cet aménagement étant situé en zone N2 du PLU, il ne permet pas, en l'état actuel, la réalisation d'équipements sportifs autorisés uniquement en zone N1. Il est donc nécessaire de faire évoluer le règlement d'urbanisme applicable à ce terrain. On peut dire également qu'il y a une autre procédure pour la mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet qui absorbe la procédure de révision simplifiée du PLU qui a été supprimée du Code de l'Urbanisme. C'est la raison pour laquelle il est proposé par la présente délibération, de décider du lancement de cette déclaration de projet, afin de mettre en compatibilité le PLU de Toulouse Métropole, commune de Pibrac, avec le projet de construction des équipements sportifs rendus nécessaires pour le lycée, par le passage d'une partie du foncier communal de la zone N2 à la zone N1.

M. COSTES, Maire

En gros, si on s'inscrit dans le calendrier du PLUiH, on ne peut rien construire parce qu'en termes de temporalité ça ne va pas convenir. Il faut donc le modifier, pour que l'on puisse construire et pour pouvoir valider cette modification, il faut que l'on s'inscrive dans une déclaration de projet qui va permettre de rendre compatible la temporalité, non seulement de classement mais de réalisation de ces équipements sur la zone identifiée préalablement pour la construction de ces terrains sportifs.

M. LHOSTE, Conseiller Municipal

Je voudrais revenir un petit peu sur le projet. Nous nous réjouissons de la réalisation de nouveaux équipements sportifs sur la commune en lien avec le lycée ce qui permettra une meilleure occupation par tous les enfants. Mais nous regrettons, encore une fois, la méthode de travail sur un projet aussi important pour la commune. Le projet lui-même n'a pas été présenté en commission d'Urbanisme, simplement à travers une seule petite diapo de présentation d'aménagement global. Quand on a demandé à voir les plans des projets de cet aménagement, vous avez répondu que c'était des documents provisoires et qu'il fallait qu'ils soient finalisés avant de nous être remis. Donc, si on ne peut pas avoir des documents de travail et que l'on nous transmette uniquement des documents finalisés, il n'y a plus de débat. Je ne vois pas comment on peut exercer correctement notre travail de conseiller et pouvoir contribuer à établir des projets sur la commune. On retrouve toujours cette question du secret et une absence de communication de document. Vous donnez encore une fois, à travers cet exemple, une drôle de conception de la démocratie. Sur un tel projet, vous parlez des terrains qui sont nécessaires à la demande de la Région. En fait le projet dans son ensemble doit prendre en compte, puisque l'on a un terrain qui est

assez large à cet endroit-là, l'ensemble des besoins de la commune concernant...

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Non, il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. LHOSTE, Conseiller Municipal

Laissez-moi terminer s'il vous plaît! Il est prévu un pôle sportif. Un projet de cet ordre-là doit prendre en compte bien sûr les besoins de la Région tels qu'ils sont exprimés, et aussi les besoins de la commune dans le futur qui pourront se développer dans les années suivantes en termes de futur investissement dans la programmation. Il doit prendre en compte le périmètre large ainsi que les accès qui doivent desservir cette zone-là. Peut-être ce travail d'analyse des besoins et de programmation a été réalisé, peut-être également que les associations concernées ont pu exprimer leurs besoins futurs, nous on regrette, si ça a été le cas, de ne pas avoir été associés à ce travail, et au moins nous en présenter les conclusions. Si par contre le travail d'analyse des besoins n'a pas été fait, nous déplorons cette démarche, encore une fois, qui est une réalisation d'opérations au coup par coup, sans prendre en compte l'ensemble des éléments, et sans faire une programmation à la fois technique et financière qui peut seule permettre à faire des investissements dans les capacités d'investissement de la commune, qui sont très contraintes comme on a pu le voir dans le budget précédent.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Nous n'avons pas participé à la Commission Urbanisme, car notre groupe n'est pas représenté. Apparemment, même si on y avait participé ça n'aurait pas changé grand-chose, puisque effectivement quand on n'a pas les éléments, on ne peut pas voter. Il y a un dicton populaire qui dit « la confiance n'exclut pas le contrôle ». Je ne veux juger de rien, mais puisque nous n'avons rien, on ne peut donc que s'abstenir.

M. COSTES Maire

Une information à laquelle je me livre volontiers, et je n'irai pas plus loin. On essaie de faire des opérations qui sont comprises par tous les acteurs. Je soulignerai à cet égard le travail exemplaire et je remercie l'ensemble des collègues qui ont fait ce travail en coopération non seulement avec les utilisateurs potentiels mais également au-delà de ça, les collectivités, les services de l'Etat, les services concernés, je veux parler notamment de la construction de la crèche. On est dans une logique d'association de l'ensemble des parties prenantes pour la réalisation de la spécification de la crèche, et ce que je peux vous dire ...

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Ça n'a rien à voir avec la crèche !

M. COSTES, Maire

C'est vrai, mais si vous écoutiez ce que je dis.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

On ne comprend pas ce que vient faire la crèche... c'est pour noyer le poisson !

M. COSTES, Maire

Si vous me laissez m'exprimer sur la méthode, je dis simplement que d'une part, quand on fait un équipement, il est naturel que l'on associe les gens autour de la table.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

C'est une déclaration de projet d'intention, il n'y a pas de plan, il n'y a rien de défini, c'est l'intention de modifier la zone qui aujourd'hui ne permet pas de faire cet équipement, pour que ce soit compatible. Quand ça s'est fait au lycée, je m'excuse, moi j'étais au Conseil Municipal, il y a eu la modification pour la compatibilité du lycée, on ne m'a pas consulté ! Je me rappelle très bien. Donc c'est une déclaration de projet, c'est tout, ce n'est pas en construction.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Je vous rappelle que concernant le lycée, il y avait un périmètre d'études, avec des éléments fonctionnels qui ont été définis, c'est cet ensemble qui faisait la déclaration de projet. Il serait intéressant aujourd'hui que sur le périmètre, on ait les éléments fonctionnels.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Le périmètre c'est le foncier Foncles qui appartient à la commune. C'est tout.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Qu'est-ce que l'on met dans le fonctionnel ? Est-ce que l'on met uniquement un terrain, comme vous nous le proposez, ou on se projette comme nous on le pensait. C'est pour ça que l'on fait l'acquisition de ce terrain de 5 ha, sur un périmètre plus large pour essayer d'impliquer les futurs besoins sportifs de Pibrac, parce qu'aujourd'hui, sur Pibrac, les équipements sportifs existants, ont été pensés quand il y avait 3 000 – 4 000 habitants. Nous avons ajouté ensuite le nouveau gymnase. Il faut aujourd'hui se projeter au-delà et on a l'occasion à travers les besoins du lycée, où on peut réaliser un équipement, d'avoir une analyse beaucoup plus large des besoins. Je relève ce qu'a dit Monsieur LHOSTE, parce que quand on vous pose la question, vous nous dites « là j'ai des contraintes, je ne peux pas y aller parce qu'il y a la canalisation de gaz ; là j'ai une autre contrainte, etc... ». Tous ces éléments il faut les mettre sur la table, ensuite on traite un problème de périmètre. Quand je vous pose la question « donnez-nous le plan du périmètre » vous nous dites « on ne peut pas vous le donner à cause du PPRI... ». Mais non ! Pour moi, aujourd'hui vous posez tous les éléments, et on définit un périmètre. On travaille là-dessus et ensuite on rentre dans une logique de projet. Ce travail n'a pas été fait. Je regrette, on ne projette pas les futurs équipements sportifs de Pibrac, à échéance de 20 ans.

M. COSTES, Maire

Alors, je prends note de votre positionnement. Je vous exprime simplement deux choses : d'abord, que l'on met un peu la charrue avant les bœufs. Premier point que j'ai exprimé sur la méthode : quand on fait un équipement, comme on l'a fait pour la crèche avec les acteurs de la petite enfance, il est nécessaire de mettre en place ce que les gens veulent. On le fera de la même manière pour la construction de ces équipements sportifs qui doivent prendre en compte notamment ce qui a été exprimé par le Conseil Régional, en termes d'équipements. Celui-ci a exprimé, tout à fait récemment, ses besoins en matière d'équipements, mentionnés dans cette délibération. En termes de procédure, afin de réaliser lesdits équipements, il est nécessaire de procéder au lancement de cette déclaration de projet. Ensuite il y aura une concertation, une saisine des autorités environnementales. Et puis, naturellement, nous mettrons en place un groupe de projet avec l'ensemble des parties prenantes pour que l'on puisse analyser les besoins. Ce sont deux temporalités différentes et je vous rejoins sur ce fond, les fonctionnalités ont été mentionnées, puisque l'on répond dans ce cadre-là au minima à la demande exprimée par le Conseil Régional. Si on peut aller au-delà, naturellement on le fera, dans le cadre des discussions que l'on aura.

M. LHOSTE, Conseiller Municipal

Je pense que l'on a du mal à se comprendre là-dessus. Bien évidemment cette procédure est nécessaire, on a des impératifs de respect des délais par rapport au lycée. La question c'est que si on veut pouvoir optimiser cette réalisation qui nous est contrainte, on a plutôt intérêt à avoir une vision plus large de l'ensemble des équipements pour que cette première tranche soit faite au mieux en matière d'optimisation de voirie, etc. Alors, nous, aujourd'hui, est-ce que ce travail a été fait de réflexion sur l'ensemble, et s'il est fait on aimerait le voir ; s'il n'a pas été fait c'est autre chose. Il avait commencé à être lancé en 2014, je voudrais savoir, aujourd'hui, qu'est-ce que vous comptez faire par rapport à ça ? Vous parlez de parties prenantes des concertations etc., il me semble que les élus du Conseil Municipal, et en particulier la Commission Urbanisme, sont tout à fait aptes à entrer dans cette réflexion qui est une réflexion prospective d'aménagement ; ce n'est pas une réflexion technique d'équipement, c'est une réflexion d'aménagement.

M. DIAZ, Conseiller Municipal

Simplement pour vous dire que vous avez quand même commencé à travailler sur ce projet, d'ailleurs j'en ai informé Monsieur THOMAS à une reprise pour le patinodrome, vous avez eu un devis entre 6 et 10 millions d'euros ; donc vous y avez travaillé Monsieur le Maire !

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Je connais un peu le sujet, excusez-moi M. DIAZ, on n'a actuellement rien commencé sur le patinodrome !

M. GOIG, Conseiller Municipal

Après l'intervention de Madame BORRIELLO et l'intervention de Monsieur LHOSTE, on touche du doigt ce dont on a déjà parlé à plusieurs reprises. C'est que l'on n'arrive pas à travailler. Les commissions ne servent à rien. Vous nous donnez l'impression que les commissions ne servent qu'à respecter la loi. Les commissions doivent respecter la loi et les comités consultatifs sont facultatifs. On peut être des outils ; moi je ne connais rien à l'Urbanisme mais certains y connaissent, et cela pourrait nous aider. On a démontré mercredi matin, que quand on veut s'asseoir à la même table sur le dossier projet avec Monsieur PIQUEPE, on arrive à comprendre les projets, ce qu'il y a derrière, les espérances de subventions, les complexités en termes de planning, et on peut vous donner notre avis. Après, effectivement vous êtes aux manettes.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

S'il y a des remarques pertinentes on les prend bien entendu.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Monsieur SAINT-MELLION vous a demandé de réunir une commission, je me suis joint à vous et on a fait cette réunion, ce n'était pas la Commission Urbanisme. La complexité, là, c'est qu'effectivement on découvre. D'abord c'est frustrant parce que l'on est Conseiller Municipal élu par une partie des Pibracais, comme vous, et on ne sait pas quoi leur dire s'ils nous posent des questions. Vous parlez de transparence en permanence mais il faut le prouver ; dans ce cadre-là on nous demande de délibérer sur une délibération qui est peut-être valable, mais comment faire si en gros ça semble venir comme un cheveu sur la soupe.

M. COSTES, Maire

Je répète, là simplement on exprime un certain nombre d'intentions pour permettre de lancer l'opération sous couvert d'une déclaration de projet qui va nous permettre de mettre en compatibilité les possibilités de temporalité de réalisation de cette opération, eu égard au fait que l'on ne peut pas le faire dans le cadre du PLUiH. Une fois que j'ai dit ça, je répète l'offre qui a été faite de lancement d'un groupe de projet auquel l'ensemble des parties prenantes sera associé pour les constructions de cet équipement sportif, en liaison naturellement avec le Conseil Régional.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur THOMAS nous dit, cela concerne la modification du zonage. On est d'accord. Mais quelle est la taille du zonage ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire

La parcelle qui s'appelle « Fondes » qui appartient à la commune, qui est trapézoïdale, vous la connaissez.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Est-ce que l'on peut avoir une réflexion plus générale sur le projet ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire

C'est prématuré !

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Est-ce que cette surface est suffisante ? Est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir des surfaces à côté ?

M. COSTES, Maire

Monsieur SAINT-MELLION, c'est vrai que quand vous étiez Maire ainsi que les élus de votre liste, on a été très largement associés à la construction du gymnase de Coustayrac. On s'exprimera, on associera les parties prenantes au moment de la réflexion et au moment de l'établissement de ces spécifications avec l'ensemble des acteurs. Je comprends Monsieur LHOSTE, que ça ne vous fasse pas plaisir d'être dans l'opposition, mais c'est comme ça. Si vous vouliez être aux manettes, il fallait être dans la majorité. Je suis désolé.

Par contre, je dirais simplement, que l'on essaiera de fonctionner au moment où on va lancer cette opération comme on l'a fait au moment de la construction, que ce soit du terrain synthétique, que ce soit dans le cadre de la construction de la crèche, en association avec l'ensemble des parties prenantes, on ouvrira le débat. Je prends note qu'un certain nombre de collègues qui ne sont pas présentés dans la Commission Urbanisme, souhaiteraient avoir des informations donc je les associerai. Par contre, on le fera dans les commissions qui vont bien, de façon transparente. Mais aujourd'hui on n'en est pas là, on est simplement dans une logique de zonage et d'intention pour permettre une modification de la zone N2 en N1.

M. URO, Conseiller Municipal

Pour les équipements sportifs nous ne serons pas consultés puisque nous ne l'avons jamais été sur la construction du terrain synthétique... Ce n'est pas la peine de répéter, Monsieur le Maire. Vous allez dire que je n'ai pas compris. Au contraire, j'ai très bien compris. Vous avez dit « nous allons adopter la même méthode que nous avons adoptée pour la construction du terrain synthétique » sauf erreur de ma part en tant que membre du CVA je n'ai jamais été consulté sur la manière dont avait été implanté le terrain synthétique. Donc si vous adoptez la même méthode on va se retrouver devant la même situation, c'est-à-dire que personne ne sera consulté, une fois de plus.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voudrai insister sur notre demande. Celle-ci ne porte pas uniquement sur la construction de tel ou tel équipement en particulier ; là j'espère bien que vous allez nous associer puisque ce sont des équipements qui sont mutualisés et donc inscrits dans le budget de la commune. J'entends bien que l'ensemble des conseillers par leur représentation aux différentes commissions, seront associés. Ce que l'on vous demande, c'est de faire un travail global sur l'ensemble des équipements projetés de cette zone qui pourrait exister et répondre aux besoins. Comment vont ils s'implanter sur la zone, même si ce n'est pas une construction immédiate, mais ce sera une projection à cinq, dix, quinze, vingt ou trente ans, mais de l'ensemble des équipements et de l'aménagement global de la zone. Et ça, ça a une importance capitale. Est-ce que ce travail de réflexion a été engagé ? Pourrions-nous y être associés ?

M. COSTES, Maire

On va clore le débat là-dessus, vous l'avez bien compris. Moi je vous propose deux choses qui sont très claires : d'une part de travailler avec l'ensemble des parties prenantes, Monsieur URO l'a parfaitement compris ; et d'ouvrir un débat dans le cadre de la Commission Urbanisme, auquel j'associerai l'ensemble des membres de l'opposition.

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, il n'y a pas d'opposition à Pibrac, réglementairement il n'y a que des élus qui sont dans des groupes non majoritaires. Nous tenons particulièrement à ce terme-là car nous ne sommes pas des opposants, nous sommes dans des groupes non-majoritaires. Notre objectif c'est vous conseiller.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

J'étais avant-hier à une réunion sur le PLUiH et dans lequel est apparu à un moment sur l'écran une OAP Coustayrac à Pibrac. Je voulais savoir si cela concerne cette modification de zonage.

M. COSTES, Maire

On aura l'occasion d'en reparler en Commission Urbanisme, cela concerne une autre opération qui n'est pas engagée.

Je ne veux pas engager le débat sur le PLUiH, ce soir.

Monsieur SAINT-MELLION je ne vous ai pas donné la parole, s'il vous plaît.

Je rappelle le fonctionnement des Conseils Municipaux. L'ordre du jour d'une séance doit être respecté et le débat doit porter uniquement sur la délibération abordée. Là il s'agit d'une délibération qui concerne le secteur Fondes et ça ne concerne pas le secteur Coustayrac, donc on verra ce sujet plus tard, au moment opportun. Madame BORRIELLO, nous avons été ensemble à une réunion, effectivement, où nous avons parlé d'un certain nombre d'orientations d'aménagement. Ces orientations d'aménagement seront débattues dans le cadre des instances correspondantes. Mais ça ne fait pas partie de la délibération sur laquelle on délibère ce soir, pour être tout à fait clair. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre en délibération cette déclaration de projet.

Délibération n° 201703DEAC21 "URBANISME"

Objet : Lancement d'une Déclaration de Projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par acte notarié du 28 novembre 2012, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012, la commune de Pibrac s'est rendue propriétaire de terrains situés au lieu-dit Fondes, d'une superficie de 50 327m², afin d'accueillir à terme un pôle d'équipements sportifs.

Par délibération du 11 décembre 2013, le Conseil Municipal a également décidé de céder une unité foncière située lieu-dit « Beauregard » à la Région afin d'accueillir un lycée d'enseignement général. La Région a ainsi obtenu un permis de construire, le 28 octobre 2015, pour la réalisation de ce lycée.

La Région Occitanie a depuis fait état de ses besoins en termes d'équipements sportifs pour le lycée : elle réalisera sur le site 2 terrains extérieurs comprenant chacun 1 terrain de handball et 2 terrains de basketball accompagnés de leurs vestiaires, mais aura également besoin de créneaux horaires disponibles pour les cours de sport dans le gymnase de Beauregard, ainsi que d'un anneau d'athlétisme de 400m, d'un terrain grand jeu, et d'une aire de saut et de lancer pour les épreuves du baccalauréat 2020.

Il est par conséquent nécessaire de réaliser ces derniers équipements à proximité du lycée, devant être livrés pour la rentrée 2019 au plus tard. Les terrains de « Fondes » constituent donc le lieu d'accueil privilégié pour accueillir ces équipements, à 500m du lycée. Ce secteur constituera un nouveau pôle sportif prévu pour accueillir à terme d'autres équipements comme le patinodrome couvert, des tribunes, vestiaires... qui pourront être réalisés grâce à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. En

effet, dans le cadre de ce dernier, des terrains mitoyens seront identifiés afin de rendre possible la construction de ces équipements complémentaires.

Toutefois, le PLUI prescrit n'étant pas prévu pour être adopté avant début 2019, ses échéances ne sont pas compatibles avec la réalisation des équipements dont le lycée a besoin et dont la livraison doit intervenir pour le début d'année scolaire 2019-2020.

Le terrain propriété de la commune dédié à ces aménagements étant situé en zone N2 du PLU, il ne permet pas en l'état actuel la réalisation d'équipements sportifs, autorisés uniquement en zone N1. Il est donc nécessaire de faire évoluer le règlement d'urbanisme applicable à ce terrain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2013, la mise en compatibilité du PLU avec une Déclaration de Projet absorbe la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme, qui a été supprimée du Code de l'Urbanisme.

L'article L.300-6 du même code dispose désormais que : *« L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique réalisée conformément au code de l'Environnement se prononcer, par une Déclaration de Projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement. »*

C'est la raison pour laquelle il est proposé par la présente délibération, de décider du lancement de cette Déclaration de Projet afin de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole – commune de Pibrac avec le projet de construction des équipements sportifs rendus nécessaires par le lycée par le passage d'une partie du foncier communal de la zone N2 à la zone N1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GOIG, M. DIAZ, M. FORTAS, Mme BORRIELLO et Mme FLOUR)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6 et L. 153-54,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette procédure.

M. COSTES, Maire

La dernière délibération concerne la réalisation de la crèche. Il s'agit de la cession d'une partie de la parcelle BB26 pour permettre la réalisation de logements et d'accession à la propriété dans le cadre d'un projet intergénérationnel. On vous a présenté ce projet en Commission Urbanisme et plusieurs fois en Conseil Municipal. Il s'agit de trois lots qui correspondent aux parties A, B et C sur le plan qui vous a été adressé. Cela concerne la partie centrale de la parcelle BB n°26, d'une superficie de 7 292 m² qui serait cédée à un aménageur pour la construction de logements locatifs sociaux, dont 12 en accession à la propriété, qui seraient répartis en 8 T2, 16 T3 et 10 T4, qui viendraient compléter le lieu où devrait s'implanter la crèche. Un mécanisme intelligent permettra de minimiser le coût de la construction de la crèche. La valeur vénale de ce terrain évalué par les Domaines est de 560 000 euros cédé à un bailleur social, avec des aménagements de voirie qui correspond aux critères estimés par les Domaines. Monsieur PIQUEPE, si vous voulez rajouter quelque chose ?

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Non c'est complet ; on a présenté le projet en groupe de travail.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il des remarques ?

M. LHOSTE, Conseiller Municipal

Vous vous rappelez que quand vous aviez abordé la question du déboisement de parcelle, nous avions exprimé nos interrogations par rapport à ce projet, et c'est cette interrogation que je vais reprendre aujourd'hui. Si bien évidemment nous sommes, encore une fois favorables à la construction d'une crèche d'une capacité d'accueil bien que l'on ne soit pas sur une capacité supplémentaire puisque l'on va fermer un équipement pour en faire un autre. La question c'est : où est-ce que l'on fait les équipements et où c'est plus pertinent en termes d'impact à la fois pour la commune et pour les habitants ?

Nous considérons qu'aujourd'hui le projet comme il est prévu dans ses trois composantes amène un déboisement beaucoup trop important avec un nombre de bâtiments trop important sur cette parcelle et ça nuit gravement à la préservation du patrimoine naturel de la commune, dans son plein-centre, qui conduit à casser la continuité écologique que l'on a entre deux bois qui sont classés, avec les conséquences graves sur la biodiversité, alors même qu'au niveau de Toulouse Métropole, on promeut de mettre en place des trames vertes et bleues, et que la place ne manque pas ailleurs, sur le territoire communal. Nous avons également, à côté de cette question sur le déboisement, des interrogations concernant l'impact du projet sur le gymnase de la Castanette dont plusieurs extensions ont été réalisées sur un remblai juste au-dessus

de la parcelle à aménager et donc une interrogation sur l'impact des travaux en termes de fragilisation des bâtiments du gymnase.

M. COSTES, Maire

Sur les deux points, naturellement on sera vigilants au moment de la réalisation sur la construction et sur le fait de ne pas avoir des zones fragilisées. Effectivement il y aura un certain nombre d'études qui seront diligentées pour vérifier ce point. S'agissant des impacts environnementaux, d'une part je vous annonce que l'on va compenser le déboisement par des plantations et d'autre part, contrairement à ce que vous mentionnez, puisque l'autorité environnementale a été saisie. Je rappelle que cette autorité n'a pas jugé, contrairement à ce que vous mentionnez, la nécessité de faire une étude d'impact environnementale puisque le déboisement qui est mentionné après vérification et notamment des espèces floristiques et faunistiques, contrairement à ce que vous exprimez en termes de biodiversité, et qu'elle considère que l'impact environnemental est faible et a autorisé ce déboisement. Nous on va au-delà puisque l'on a engagé une organisation de replantation et de plantation systématique du double de ce qui est arraché, donc on continuera dans cette voie, et en tout cas croyez bien que s'il y avait eu un impact significatif, on l'aurait naturellement pris en compte, s'agissant des espèces à protéger. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

C'est quelle partie de la parcelle ?

M. COSTES, Maire

La partie C en jaune sur le plan.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

On peut connaître le nom de l'aménageur ?

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Ce n'est pas un secret c'est la société Garona à Blagnac. On a regardé en même temps comment on pouvait implanter la crèche. Comment faire en sorte que le coût de la crèche soit pris en charge dans cette opération-là. L'idée c'est d'investir pour la commune, sur des équipements publics en limitant l'endettement. C'est une opération qui nous permet de le faire.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Qui s'occupe du montage juridique ? Comment cela fonctionne ?

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Nous avons un avocat qui est chargé de la partie juridique. Bien sûr tout ceci est cadré.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Quel est le montage juridique financier qui permet de dire qu'à terme la crèche ne va pas ou peu coûter ?

M. COSTES, Maire

Là c'est une cession de terrain dont on parle.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Il y aura des subventions, le retour de TVA et en plus on aura la possibilité de vendre le bâtiment, bien entendu, qui accueille actuellement la crèche.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Ce n'est pas du tout un partenariat public-privé, il s'agit de la vente de biens communaux qui permet de financer ce projet ainsi que les subventions ?

M. PIQUEPE

Non, c'est un montage global qui permet de réaliser la voirie ce qui évite à la commune d'avoir des investissements lourds à faire pour revaloriser un terrain. Il faut savoir qu'en ce qui concerne la crèche nous avons cherché et malheureusement c'est le seul terrain sur lequel le projet pouvait être réalisé. En effet, le problème de la commune, c'est qu'il n'y a pas de réserve foncière. C'est un gros problème, pour l'instant.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Sur le choix du terrain effectivement il n'y a aucun souci car j'étais parmi vous quand le choix du terrain a été fait. Moi, ce qui m'interpelle c'est la manière de présenter les choses. On attend depuis bientôt deux ans des informations. On devait avoir des financements alternatifs, des tas de choses extraordinaires qui

faisaient qu'à la fin nous n'allions pas payer la crèche. Au final ce que je constate, c'est que l'on vend le terrain, on vend la maison actuelle qui accueille la crèche Mélimélo, on a une subvention, et ça boucle le projet. On est d'accord ?

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire
C'est même mieux que bouclé.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Ce qui est dommage, vous le voyez bien ; c'est que nous sommes toujours en train de quémander des informations. Nous sommes en Conseil Municipal ce soir et nous sommes obligés d'aller à la pêche aux infos. Donc, si j'ai bien compris, ce sur quoi vous nous demandez de débattre, c'est de céder la parcelle jaune ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire
Oui avec un bail emphytéotique.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Et la partie en bleu sur laquelle sera réalisée la crèche qui sera propriétaire du terrain ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire
La commune reste propriétaire.

M. GOIG, Conseiller Municipal
La commune reste propriétaire de la partie bleue, cède par le biais d'un bail emphytéotique ainsi que tout le reste pour permettre de financer que la crèche. Quand on abordera le bail emphytéotique, il serait souhaitable d'avoir le document avant afin de mieux comprendre.

M. COSTES, Maire
Cela a été présenté en Commission Urbanisme.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire
On pensait d'ailleurs que le bail emphytéotique serait présenté aujourd'hui mais par manque de temps il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Ce que vous avez dit après l'intervention de Monsieur LHOSTE, vous avez dit « on comprend ce que vous nous dites et on veillera à ce que tout se passe bien... ». Mais une fois que vous aurez vendu le terrain et qu'il n'appartiendra plus à la commune, il appartiendra au promoteur qui fera les travaux dessus. Une fois qu'il aura eu le terrain et les autorisations pour construire, je ne vois pas bien comment vous pouvez veiller à ce que ça se passe dans les meilleures conditions. Alors, tout le monde a intérêt à ce que ça se passe de la meilleure façon, mais en attendant la mairie n'aura plus de moyens d'agir.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire
On fait un constat d'huissier avant, comme pour tous les travaux.

M. THOMAS, Adjoint au Maire
La parcelle de terrain ne monte pas jusqu'en haut, ce n'est qu'une partie.

Mme BORRIELLO
Nous aurions, en effet, préféré avoir les documents avant. Comme nous avons eu quelques réponses, nous allons voter cette délibération. Mais honnêtement on ne peut pas continuer à travailler dans ces conditions-là. On est là pour conseiller, donner notre avis, faire des propositions et ne pas être mis devant le fait accompli.

M. COSTES
OK. Donc je propose de mettre cette délibération au vote.

Délibération n° 201703DEAC22 “DOMAINES”

Objet : Cession d'une partie de la parcelle BB26 pour la réalisation de logements sociaux et d'accession à la propriété dans le cadre d'un projet intergénérationnel

Monsieur le Maire rappelle que deux délibérations en date du 19 juillet 2016 ont acté la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle BB n°26, correspondant à des anciens terrains de tennis, puisqu'un projet intergénérationnel était alors à l'étude sur cette parcelle de la Commune.

Monsieur le Maire réitère, en effet, le souhait de proposer et développer des solutions de logement adaptées aux besoins spécifiques de chaque public : ménages modestes, jeunes, seniors, petite enfance, personnes handicapées.

Une partie de la parcelle BB n°26 (voir plan ci-joint) répond aux critères recherchés dans le cadre d'un projet intergénérationnel et permettrait ainsi de favoriser le vivre ensemble sur un même ensemble, dans un endroit tranquille, à proximité du centre historique.

Considérant que la crèche méli-mélo doit être réaménagée pour répondre aux recommandations de la PMI, Considérant que la Commune souhaite valoriser la place des seniors encore autonomes au cœur de la vie sociale de Pibrac,

Considérant que dans un objectif de contribuer à une diversité des générations, et pour répondre à la demande accrue de logements, la commune souhaite accompagner les programmes de logements locatifs et d'accession à la propriété,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder une partie de la parcelle BB n°26 d'une superficie de 7 292 m² à un aménageur pour la construction de 22 logements en locatif social (PLUS/PAI) et 12 en accession à la propriété répartis en 8T2, 16T3 et 10T4.

Vu l'avis du service de France Domaine n°7300-SD en date du 10 mars 2017,

La valeur vénale de ce terrain est estimée à 76.8€ /m², soit pour une surface de 7 292m², un total de 560 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO, M. LHOSTE et Mme DUZERT) :

DECIDE la cession de ce terrain à la valeur estimée par le service de France Domaine,
PRECISE que les frais notariés et les frais éventuels d'agence immobilière sont à la charge des acquéreurs,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et notamment les actes notariés.

M. COSTES, Maire

Cela a été fait par Monsieur GOIG, mais je tiens également à le souligner. Je remercie les services qui ont permis la bonne préparation de ce budget, notamment Mesdames PICOUT, FROISSARD et JOURDA.

Je vais vous faire part de quelques faits marquants et informations qui se sont déroulés sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal.

Semaine Petite Enfance

La semaine Petite Enfance s'est déroulée du 6 au 10 mars. Une fois encore ce rdv a mobilisé tous les acteurs de la Petite Enfance. Je voulais remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire en sorte que cet événement soit une belle réussite. Je remercie particulièrement les élues déléguées à la Petite Enfance Mesdames CHUBERRE et BURMESTER, pour la partie Communication Madame BASQUIN et Monsieur BLANC-GALERA, pour les services Madame FUCHS et l'équipe du CCAS et également toutes les assistantes maternelles les équipes de l'ALAE.

On regrette le manque de public pour certains ateliers, mais dans l'ensemble tout s'est bien passé. Le spectacle a recueilli à peu près 110 personnes, les crèches 80 personnes, la kermesse plus de 200 personnes, le spectacle de l'ALAE 80 personnes. Les portes ouvertes du RAM ont été l'occasion de voir comment fonctionnait une unité de professionnalisation des assistantes maternelles. Il y a une cinquantaine de personnes qui sont venues, et enfin les portes ouvertes sur la parentalité ont permis d'accueillir de nouveaux parents.

Pibrac dansant

Une nouvelle édition s'est tenue le 12 mars dernier. Encore plus de cent personnes se sont mobilisées. Donc, je ne peux vraiment que vous encourager à participer, ce n'est pas uniquement réservé aux seniors,

il y a plein de gens qui viennent et c'est tout à fait sympathique. Je remercie Madame BARBASTE et également l'ensemble des personnes qui sont autour de la table qui se mobilisent chaque fois pour faire en sorte que ce soit un moment sympathique et réussi.

Commémoration du souvenir du cessez le feu de la guerre d'Algérie, et des combats en Tunisie et au Maroc - 19 mars

Donc la commémoration du souvenir du Cessez le feu de la Guerre d'Algérie s'est déroulée le 19 mars, moi j'étais mobilisé sur une commémoration au centre de Toulouse donc je n'ai pas pu y participer, mais en tout cas je remercie la FNACA, en particulier Monsieur LESCOUTE pour l'organisation, et les élus Madame BASQUIN et Monsieur THOMAS.

Pibrac conférence : l'eau, la rivière à notre verre – 21 mars

Je remercie également Madame MAZZOLENI et Monsieur GRUEL, en service civique à la mairie, pour l'organisation d'une conférence sur l'eau. Une conférence très instructive ; on regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participation du grand public, mais en tout cas les gens qui sont venus ont apprécié d'une part la présentation très didactique de l'intervenant, en la personne de Monsieur CHAPTAL. Merci également à Monsieur et Madame CARRARETTO qui nous ont accompagnés sur cette opération. C'était très intéressant, l'origine de l'eau, le puisage et l'extraction au Canal de St-Martory jusqu'à la distribution à Pibrac et l'explication de la manière avec laquelle on opère pour obtenir sur Pibrac une eau de qualité.

Comme cette conférence a été appréciée nous organiserons d'autres thématiques sur l'environnement, peut-être dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement durable. Prochains thèmes qui ont été discutés : l'air, le recyclage, les déchets, ou l'économie circulaire. Plusieurs thématiques qui ont été soulignées et sur lesquelles on essaiera de travailler.

Manifestations à venir

J'invite tout le monde à venir pour le Carnaval, qui aura lieu le 26 mars sur le thème « Pibrac fait son cinéma ». Le défilé partira du parking du Bois de la Barthe à 15h, pour se terminer à l'aire des Tambourettes comme chaque année.

Je rappelle aussi que pendant les fêtes de Pâques aura lieu « Pibrac en sport » du 15 au 17 avril.

A cette occasion il y aura comme chaque année le tournoi des 3 Pistes, le tournoi de football, et celui de pétanque. Nous vous invitons vivement à participer.

Réunion publique sur le recensement des arbres remarquables de Pibrac

Une réunion publique toujours dans le domaine de l'Environnement aura lieu le 25 avril. Cette réunion publique sur l'engagement d'un recensement des arbres remarquables sur Pibrac, de manière à mieux les identifier, mieux les protéger avec l'intervention de l'association Arbres et Paysages d'Autan. On vous communiquera naturellement la semaine prochaine les modalités d'organisation de cette initiative.

Point sur l'embellissement de la ville et fleurissement

Quelques informations générales sur l'embellissement de la ville. Vous avez vu que l'on a fait l'aménagement d'un parterre qui se situe en face de la bibliothèque. C'est un espace détente qui viendra renforcer l'intérêt à venir à la bibliothèque et peut-être se mettre sur un banc, lire dans des conditions sympathiques, pour faire une pause, donc nous avons engagé aussi, dans le but des Fêtes de Ste-Germaine, la réhabilitation du jardin de l'église, avec la plantation de rosiers. Un réel effort est fait sur l'embellissement des espaces verts, la plantation d'espèces, et tout ceci dans la perspective certainement de pouvoir concourir aux Villes et Villages Fleuris de France, très prochainement.

Point sur la voirie lycéenne (stationnements, piste cyclable, trottoirs et dépose minute)

Quelques éléments sur la voirie. Vous savez qu'un parking va être créé devant le lycée. Ce parking s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional, avec des fonds d'une part du Conseil Régional, d'autre part de la Métropole. Ce programme a été voté à la Métropole, avec un accompagnement significatif de 500 000 euros hors taxes, le reste étant complété par la Région.

On aura donc un parking de 14 bus, dont deux parkings pour des Linéo Tisséo. Donc je vous laisse imaginer les perspectives de ce que cela induit. La création également d'accompagnement de pistes cyclables qui vont venir accompagner la réalisation du lycée, de part et d'autre naturellement de la rue Maurice Fonvieille, et la création d'un dépose-minute proche du lycée, rue Maurice Fonvieille. Sera également créé un cheminement piéton sur la RD65, et tous ces travaux de réalisation de pistes cyclables devraient commencer dans les prochains jours, y compris la réalisation des parkings. Il y aura donc quelques désagrèments à l'entrée de la ville pendant quelque temps. Nous essaierons avec Toulouse Métropole de limiter les nuisances, mais en tout cas, il y aura des travaux qui vont se mettre en place, sur cette opération.

Plan de circulation

Et enfin, je vous donne quelques informations sur le lancement d'une étude sur la circulation à Pibrac. Tout le monde critique et c'est une réalité, les embouteillages, les engorgements, à l'entrée de ville qui résulte d'une situation qui perdure depuis de nombreuses années, et qui tend à s'aggraver de par l'attractivité du territoire communal.

Cette étude de circulation va démarrer. Pendant un certain nombre de mois, de semaines le comptage des flux va être opéré sur la ville sur des périodes de 15 jours, et à partir de ces éléments, un constat sera fait. Nous engagerons ensuite avec l'ensemble de la population et l'ensemble des parties prenantes, une large concertation, à laquelle les élus naturellement seront associés, pour que l'on puisse réfléchir ensemble aux solutions qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre pour desserrer l'étau et trouver des modalités de fluidifier ou de rendre raisonnable les entrées de ville, en particulier, le matin, où c'est le plus dense.

C'est dans ce cadre qu'ont été posés les deux feux tricolores sur le centre-ville, rue des Frères. Ce sont des feux qui sont expérimentaux, qui n'ont pas été réalisés selon le cahier des charges qui avait été exprimé. Cela va évoluer, il y a des feux qui avaient été demandés qui prennent en compte des ajustements de temporisation, ce n'est pas le cas, donc c'est un peu mieux, ça va s'optimiser, ça n'a pas vocation à rester là, ça a vocation simplement à tester les conditions qui résulteraient de la mise en place de ce feu pour avoir des données sur cette étude de circulation.

M. PIQUEPE, Adjoint au Maire

Juste en complément, on a posé ces feux pour permettre de pacifier le croisement compte tenu du chantier, des nombreux camions qui passent et permettre au moins d'avoir un cheminement piéton protégé par les feux pour pouvoir traverser parce que c'est déjà très difficile.

M. COSTES, Maire

Je finis par quelques dates de réunion :

Conseil d'Administration CCAS – vote BP 2017 le 31 mars 2017 à 18h30 salle du quai

Conseil Municipal – les 27 avril, 8 juin et 10 juillet 2017 à 19h30

Dans la mesure du possible nous essayerons de respecter ces dates. Je vous prie de nous excuser du changement qui a eu lieu, que l'on a été obligé de consentir. Je vous propose de clore, sauf s'il y a une question.

M. FORTAS, Conseiller Municipal

Vous avez fait allusion à l'accompagnement du personnel dans le cadre de la rationalisation des services. A ce sujet, il m'importe en qualité de médecin de vous signaler le malaise, le désarroi exprimé par un nombre croissant d'employés sur les conditions de travail. J'entends dire « j'ai perdu mon équilibre au travail, je suis au bord de la rupture », j'entends parler de « boule au ventre, de cachets pour tenir le coup, de pleurs, de crainte permanente d'être en faute ». Donc je me garderai bien de qualifier cette souffrance, mais je voudrais au moins vous alerter dans le cadre, dans l'éventualité où il serait nécessaire d'informer la médecine du travail.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre remarque.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Juste une question relative à une intervention du Conseil Municipal qui a eu lieu le 6 octobre 2016, au cours duquel vous avez eu une manière qui est apparu à beaucoup d'entre nous, extrêmement violente vis-à-vis de Madame VIVANCOS, je ne m'intéresse pas théoriquement mais dans la mesure où vous avez voulu le mettre sur la place publique. C'était une opération, à ce moment-là, je vous l'avais précisé, j'avais fait une copie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, qui nous était apparue relevant davantage d'un lynchage public ce qui n'était pas nécessaire. La seule question que j'avais, c'est puisque vous aviez dit, je vous cite « que vous alliez faire toutes les diligences nécessaires auprès de la Justice pour ça », est-ce que vous avez une information à nous donner ou pas ?

M. COSTES, Maire

Non ! Pas ce soir, pas de commentaire à ce sujet. Nous nous sommes vus avec Madame VIVANCOS à ce sujet.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous comprenez bien que l'on aurait préféré que ceci n'arrive pas, bien sûr. On n'avait rien à savoir, cela aurait pu être traité d'une autre façon, c'est tout.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il une autre remarque ?

M. SAINT-MELLION, Conseiller Municipal

Nous n'avons pas de question pour ce soir, nous les remettons à la prochaine séance, vu l'heure tardive.

M. COSTES, Maire

Je vous remercie. Je vous propose de clore la séance et je remercie tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.